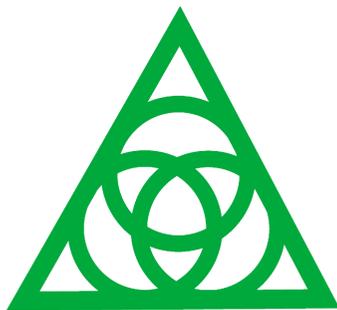


FRATERNITÉ D'ABRAHAM



Editorial :

Edmond Lisle, Président de la Fraternité d'Abraham..... 1

Vœux du Président de la République aux autorités religieuses 4

Première rencontre officielle entre la Mosquée de Paris et le CRIF

- Juifs et Musulmans pour une société en partage :

Recteur Dalil Boubakeur..... 8

- Intervention du président du CRIF :

Richard Prasquier..... 10

- Citoyens et Juifs de France :

Arielle Schwab..... 13

- Citoyens et musulmans de France -

aperçu historique et perspectives : Sadek Sellam..... 14

- Blasphème et liberté d'expression :

Me Chems-Eddine Hafiz..... 18

- Le blasphème – une approche juive :

Rabbin Rivon Krygier..... 21

- Intervention du Grand Rabbin Sirat..... 24

Judaïsme-Islam

- Ce qui nous rapproche, ce qui nous distingue :

Grand Rabbin Gilles Bernheim..... 26

La culture judéo-chrétienne peut sauver l'Europe et le monde :

Chief Rabbi Jonathan Sacks..... 28

Conférences de l'Union des Enfants d'Abraham

F. Benabadji..... 30

La Flamme de l'Espoir citoyen

Scouts musulmans de France..... 31

André Chouraqui, l'écriture des

Ecritures..... 32

Extraits des Statuts de l'Association

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Article Premier. – L'Association dite « Fraternité d'Abraham » a pour but de réunir tous ceux qui, à des titres divers, sont attachés aux valeurs spirituelles, morales et culturelles issues de la tradition d'Abraham et qui sont résolus à s'efforcer sincèrement d'approfondir la compréhension mutuelle ainsi qu'à protéger et à promouvoir ensemble pour tous les hommes la justice sociale et les valeurs morales, la paix et la liberté.

Art. 2. – L'Association devra poursuivre ces buts grâce aux moyens d'action suivants :

par l'organisation de rencontres, de cercles d'études, de congrès et de publications, destinés à favoriser la compréhension mutuelle entre les héritiers d'Abraham, Juifs, Chrétiens et Musulmans,

Fondateurs : André CHOURAQUI, R.P. Michel RIQUET, Si Hamza BOUBAKEUR
et Jacques NANTET.

COMITÉ DE PATRONAGE

M. le Cardinal Roger ETCHEGARAY, ancien Président du Conseil pontifical « Cor Unum » et du Conseil pontifical « Justice et Paix » ; M. le Cardinal Philippe BARBARIN, archevêque de Lyon ; M. le Pasteur Jacques MAURY, ancien Président de la Fédération protestante de France ; Mgr EMMANUEL, Président du Comité Interépiscopal orthodoxe de France ; M. Gilles BERNHEIM, Grand Rabbin de France ; M. René-Samuel SIRAT, Grand Rabbin du Consistoire central ; M. le Dr Dalil BOUBAKEUR, Recteur de l'Institut Musulman de la Mosquée de Paris ; M. Mohamed MOUSSAOUI, Président du Conseil Français du Culte Musulman ; M. le Pasteur Claude BATY, Président de la Fédération Protestante de France

COMITÉ DIRECTEUR

Bureau :

Président : Edmond LISLE.

Vice-Présidents : Pascal ROUX, Jean-Claude LALOU, Djelloul SEDDIKI.

Secrétaire Général : Pierre LABADIE.

Trésorier : Claudine FRAND.

Autres membres : Jean-François LÉVY, Michel STERNBERG, Pascal ROUX, Foudil BENABADJI.

Délégué Général à Jérusalem : Émile MOATTI.

Président d'Honneur : Gildas LE BIDEAU.

Directeur de la publication : Edmond LISLE
Rédacteur en Chef : Jean-François LÉVY
Comité de rédaction : Pascal ROUX
Jean-Claude LALOU
Djelloul SEDDIKI.

FRATERNITÉ D'ABRAHAM
BP 231-08 - 75364 Paris Cedex 08 - Tél. : 01.45.49.46.33 - C.C.P. Paris 22-17 R
ISSN 0336-9129

Imprimerie ETC INN - 76190 Sainte-Marie-des-Champs

Le Président, le Comité de Direction et les membres de la Fraternité d'Abraham s'inclinent devant les victimes des multiples attentats de Toulouse et de Montauban et expriment leur compassion à leurs proches. Ils rappellent l'interdiction de tuer et le commandement d'aimer son prochain comme soi-même donnés à tous les enfants d'Abraham. Leurs prières montent vers le Dieu de Miséricorde pour qu'il nous accorde le don de la paix et la réconciliation des cœurs et des esprits.

Le présent N° est largement consacré aux relations judéo-musulmanes. Le Recteur de la Mosquée de Paris, Dalil Boubakeur et le Président du CRIF, le Dr. Richard Prasquier, nous ont aimablement autorisés à publier les actes de la rencontre du 17 janvier dernier consacré aux relations entre les deux communautés. Cette rencontre avait été longuement et soigneusement préparée, et nos deux Vice-présidents, Djelloul Seddiki et Jean-Claude Lalou s'y sont très largement impliqués.

La conjoncture, française et internationale, nécessitait pareille initiative; plus fondamentalement, les liens qui, depuis l'origine, unissent plutôt qu'ils ne divisent les petits-fils d'Abraham, enfants d'Ismaël et enfants d'Isaac, méritent d'être rappelés et approfondis. La conjoncture internationale, faite de violences répétées, notamment contre les communautés chrétiennes, et de menaces de guerre au Proche Orient, nous pousse à rappeler que la vocation des enfants d'Abraham est de vivre en paix entre eux et de faire régner la paix partout où ils se trouvent. La conjoncture française en période électorale, où juifs et musulmans sont régulièrement la cible de manifestations racistes, nous oblige à rappeler ce qu'affirme la loi de la République en matière de respect des personnes et de la liberté d'expression et de culte.

Les vœux de Nouvel An du Président de la République aux autorités religieuses de notre pays, le 25 janvier dernier que nous reproduisons dans ce même N°, viennent opportunément rappeler cette obligation et c'est pourquoi nous avons fait le choix de les publier. Nous en citons quelques extraits:

Il est réconfortant de voir réunis, sous un même toit et dans une même assemblée, les représentants de tous les cultes qui se pratiquent en France....

Le calme et la sérénité qui règnent dans cette assemblée montrent que la République a permis de construire les conditions d'une coexistence pacifique, harmonieuse, amicale entre les religions sans être, pour autant, jamais intervenue dans le débat religieux lui-même....

Ce dialogue permanent entre vous sous la protection muette de la République, c'est peut-être la plus belle expression de cette laïcité à laquelle nous sommes tous attachés.

Ce dialogue interreligieux porte un autre nom, au fond, tolérance. ...

Si, en cette nouvelle année j'ai un vœu à formuler, c'est que ce dialogue que vous nouez les uns avec les autres, vous ne le limitiez pas aux seuls échanges œcuméniques mais que vous ne cessiez de l'entretenir avec la société tout entière. ...

Cette richesse spirituelle qui vous anime, cette profondeur de pensée que vous incarnez, ces valeurs que vous portez ont vocation à s'adresser à ceux qui ne franchissent jamais les portes de vos églises, de vos mosquées, de vos synagogues ou de vos temples. Notre société est en proie à une crise qui n'est pas simplement une crise économique, qui est une crise morale, qui est une crise du matérialisme. Aucune société ne peut se contenter de vivre de consommation et de distraction sans courir le risque de la perte de sens....

La transcendance que vous servez dans vos vies et dans vos sacerdoces n'a rien à voir avec la haine, n'a rien à voir avec le rejet de l'autre, c'est même tout le contraire.

C'est pour cette raison que j'ai la conviction que ce que vous avez à dire de la vie, de l'amour, de l'argent, de la science, de la mort intéresse tous ceux qui, croyants ou non-croyants, cherchent à donner du sens à leur vie et à leur action.

La rencontre du 17 janvier entre la Mosquée et le CRIF est l'aboutissement d'un long travail en commun et le point de départ de la poursuite, de l'approfondissement et de l'élargissement aussi bien d'une réflexion commune que d'un travail quotidien sur le terrain, visant à faire connaître et partager de plus en plus largement tout ce qui unit Juifs et Musulmans, en France et partout dans le monde.

Dans ses propos introductifs, le Recteur Boubakeur citait le Coran et le Prophète pour illustrer le respect mutuel que se doivent les «Gens du Livre»

Musulman, je suis conscient de l'importance que la Bible revêt dans la révélation Coranique qui les désigne sous le nom de famille du Livre et plus précisément de Banû Israël, les fils d'Israël.

Il est dit:

Coran 21-68 (Al-Anbiya):

«Nous avons donné à Moïse le Livre et la distinction du bien et du mal afin que vous soyez dirigés vers la voie droite ».

Coran V-20 (La Table):

«Ô fils d'Israël, Souvenez-vous des bienfaits de Dieu qui vous a comblés, Souvenez-vous qu'il vous a élevés au-dessus de tous les humains et qu'il a tiré parmi vous les Prophètes et des Rois».

Coran XVI-125 – l'Abeille:

«Invite les Gens du Livre sur la voie de ton Seigneur et ne discute avec eux que de la façon la plus courtoise».

MOÏSE est cité 134 fois dans le Coran, ABRAHAM 44 fois.

Le Prophète de l'Islam dans un Hadith célèbre de IBNU-L-QUAYYIM a dit:

«Celui qui offensera un membre parmi les gens du Livre (juif ou chrétien) il me trouvera comme adversaire au jour du Jugement d'Allah».

En écho aux propos du Recteur, le Grand Rabbin René Samuel Sirat, en conclusion de la rencontre, citait lui aussi le Coran:

Coran XLII-13 et 15(ash-Shura):

Il vous a ouvert, en matière de religion, une voie qu'il avait recommandée à Noë, celle même que nous t'avons révélée, celle que nous avons recommandée à Abraham, à Moïse, à Jésus: acquittez-vous du culte et n'en faites pas un sujet de division. Ce à quoi tu appelles les idolâtres leur paraît énorme. Dieu attire vers lui qui il veut et dirige vers lui le pêcheur repentant....

Appelle donc à entendre et réaliser cette Parole! Va droit comme il t'a été ordonné! Ne suis point les idolâtres dans leurs passions et proclame: Je crois en toute Ecriture révélée par Dieu! J'ai reçu l'ordre de juger équitablement entre vous! Dieu est notre Seigneur et le vôtre! A nous nos œuvres et à vous les vôtres! Il n'y a pas de litige entre nous! Dieu nous unira, vous et nous! Vers lui est le devenir !

Faisant suite à l'introduction du Recteur Boubakeur, le Président Prasquier rappelait l'importance de liens forts entre les communautés musulmanes et juives de France:

Un très récent et à mon avis admirable article par le Grand Rabbin de France, Gilles Bernheim, a exposé les proximités et les différences entre Islam et judaïsme dans le domaine métaphysique avec ses conséquences existentielles (article que nous publions ci-après).

Le CRIF n'a pour sa part aucune légitimité théologique et la problématique qui est la nôtre est politique et non pas religieuse. Elle tient compte d'abord de la mutation de la société française et en son sein de l'évolution de l'Islam de France, de sa représentation et de la place qu'il occupera nécessairement dans l'espace public et dans la société en raison de son importance numérique - deuxième religion de France - et de son insertion progressive dans le tissu économique et social, malgré les difficultés rencontrées actuellement pour une partie de cette population.

Ensuite, ont été pris en compte les changements récents intervenus dans le monde arabe et les anticipations que l'on peut, avec prudence, faire sur l'avenir du Moyen-Orient, du Maghreb, de l'Afrique Sub-saharienne, et bien sûr des rapports entre le monde arabe et musulman et l'État d'Israël. Les avancées attendues et espérées d'un processus de paix conduisant à la création d'un Etat palestinien – aux côtés d'Israël et avec des liens étroits avec lui - seraient une des données essentielles de cette évolution. Mais nous savons que cette évolution pour qu'elle soit réellement crédible sera longue car elle impliquera un changement des mentalités. Il est important de marteler partout, et notamment dans notre pays où ce conflit est parfois inutilement invoqué comme enjeu de politique intérieure, qu'il s'agit d'un différend d'ordre politique et non métaphysique, qu'il doit avoir des solutions politiques locales et qu'il ne doit en aucun cas être instrumentalisé chez nous pour le transformer en enjeu d'un combat messianique planétaire irréductible dont les directives contraignantes seraient exigées par l'autorité transcendante.(c'est nous qui soulignons).

La rencontre du 17 janvier comprenait aussi des exposés, par Arielle Schwab, consultante, et le Professeur Sadek Sellam sur la place dans la société française et au cours de son histoire des communautés musulmanes et juives. Très longue histoire – et souvent douloureuse – pour les Juifs ; moins longue mais souvent douloureuse aussi pour les Musulmans, qui aux heures les plus graves de notre histoire, l'occupation nazie, ont soutenu et secouru leurs frères juifs.

Suivent une analyse par un avocat musulman, Maître Chems-eddine Hafiz et par le Rabbin Ryvon Krygier sur le blasphème dans les traditions juive et musulmane et comment réconcilier le respect de ce qui est sacré, pour les croyants au sein d'une société laïque, et la liberté d'expression, indispensable au sein d'une démocratie. L'un et l'autre signalent que notre société protège le respect dû aux personnes et à leurs convictions par la législation sur la diffamation: on ne peut pas dire n'importe quoi au nom de la liberté d'expression.

Le Rabbin Krygier rappelle aussi opportunément le rôle de l'humour pour dédramatiser les violences:

Le peuple juif pour sa part s'est habitué à absorber la critique de la religion à travers des formes humoristiques d'autodérision. Une blague très populaire raconte qu'à son jeune fils à qui on avait expliqué ce qu'est la trinité chrétienne, le papa juif a répliqué avec détermination: «Tout cela, mon fils, c'est des balivernes. Je t'ai déjà enseigné trois choses: – il n'y a qu'un seul Dieu; – il n'existe pas; – et nous sommes son peuple!» Cette blague n'est peut-être pas tendre envers les chrétiens mais elle se moque d'abord de soi, de toute l'ambiguïté dans laquelle pas mal de juifs s'empêtrent dès lors qu'il s'agit de rendre compte de leur attache religieuse et identitaire pour le moins compliquée. Et l'humour dédramatise et désamorce les violences.

L'interview au Figaro du Grand Rabbin Bernheim que nous sommes heureux de reproduire, se concluait par ces mots, qui constituent en quelque sorte la «feuille de route» du dialogue judéo-musulman:

Quels sont vos projets et quelles sont vos aspirations pour les relations entre le judaïsme et l'islam en France?

Une plus grande connaissance mutuelle, qui repose notamment sur un travail d'ordre véritablement théologique, fondé sur l'étude de sources sacrées qui nous rassemblent bien plus qu'elles ne nous séparent. Et d'autre part une relation qui se fonde sur un lien commun avec la France, son histoire, sa littérature, ses paysages, sa culture – et qui sache laisser de côté d'autres attachements et d'autres affections, d'ailleurs légitimes. C'est ici, en France, que se joue notre destin collectif et que nous avons une histoire à écrire au sein de la communauté nationale. La Conférence des Responsables de Culte en France, qui réunit six religions, s'est construite sur cette idée et continuera en 2012 à agir pour lui donner réalité.

Nous sommes heureux de reproduire une conférence prononcée par le Grand Rabbin du Royaume Uni et du Commonwealth, Sir Jonathan Sacks, à l'Université Grégorienne du Vatican à l'issue d'une audience avec Benoît XVI. Le Grand Rabbin concluait en affirmant que :

«le moment est venu de retrouver une éthique de la dignité humaine faite à l'image de Dieu. Quand l'Europe retrouvera son âme, elle retrouvera sa richesse. Mais auparavant il faut se souvenir que l'humanité n'a pas été créée pour servir les marchés. Les marchés ont été créés pour servir l'humanité».

Avant cette rencontre le Grand Rabbin avait déclaré que sa visite au Vatican serait une réponse à ce que Benoît XVI lui avait dit lors de son voyage au Royaume-Uni en septembre 2010 : « La relation avec le peuple juif m'est précieuse et je veux l'approfondir ». Le Grand Rabbin a ajouté que le voyage du pape au Royaume Uni avait permis de rencontrer « un homme de Dieu qui dit la parole de Dieu ».

Un message des Scouts musulmans de France «La flamme de l'espoir citoyen», des nouvelles des «Enfants d'Abraham» de Grenoble-Chambéry (qui ont des relations étroites avec la Fraternité), et le compte rendu d'une soirée organisée par les Amitiés judéo-musulmanes de France consacrée au film sur André Chouraqui «L'Écriture des Écritures» complètent ce numéro.

N'oubliez pas, enfin, de souscrire à notre N° hors abonnement «Éthique et Économie», publié en mars.

Ces mois de février et de mars, nous célébrons d'abord l'anniversaire de la naissance du Prophète, fête du Mouloud, le 5 février (12 du mois de Rabi). C'est ensuite, à partir du 22 février, mercredi des Cendres, le début du Carême pour les Chrétiens, ces quarante jours de réconciliation et d'abstinence qui conduisent à Pâques. Ce sont, le 7 et le 8 mars (13 et 14 Adar) le jeûne d'Esther et la fête de Pourim qui rappellent le sauvetage du peuple juif par Esther et Mardochée, du massacre auquel il devait être livré durant son exil en Perse sous Xerxes-Assuérus (485-465 avant notre ère). Connaissions notre histoire commune et partageons nos fêtes.

Les vœux du Président de la République aux autorités religieuses

Palais de l'Élysée -- Mercredi 25 janvier 2012

Monsieur le ministre d'État,
Monsieur le ministre,
Votre Éminence, Monsieur le Cardinal,
Excellences,
Monsieur le Grand Rabbin,
Monsieur le Président du Consistoire Israélite de France,
Monsieur le Pasteur, Président de la Fédération protestante de France,
Monsieur le Président du Conseil français du Culte musulman,
Monsieur le Recteur de la Mosquée de Paris,
Monsieur le Président de l'Union Bouddhiste de France,
Messieurs les représentants, en France, des églises d'Orient

Votre présence, aujourd'hui, à l'Élysée est, pour nous tous, un véritable réconfort. Non pas simplement un réconfort personnel qu'il ne m'appartiendrait pas de confier, ici, mais un réconfort pour le président de la République que je suis, et pour la République que j'incarne.

Oui, il est réconfortant de voir réunis, sous un même toit et dans une même assemblée, les représentants de tous les cultes qui se pratiquent en France.

Oui, il est réconfortant d'entrer dans cette salle et d'entendre dialoguer des hommes qui ne pratiquent pas le même culte, qui ne puisent pas leur foi nécessairement aux mêmes sources, mais qui ont tous en commun de croire et de prier.

Le calme et la sérénité qui règnent dans cette assemblée montrent que la République a permis de construire les conditions d'une coexistence pacifique, harmonieuse, amicale entre les religions sans être, pour autant, jamais intervenue dans le débat religieux lui-même.

Il est loin, en effet, le temps où rois et empereurs convoquaient conciles ou consistoires pour sommer les autorités religieuses de se mettre d'accord sur des articles de foi qui enflammaient les esprits.

Non seulement la République se défend d'intervenir dans le domaine religieux, mais la République sera toujours prête à défendre ceux qui seraient agressés ou menacés parce qu'ils croient, parce qu'ils prient ou parce qu'ils témoignent publiquement de leur foi.

De même, la République s'interposerait immédiatement si des croyants venaient à s'affronter.

Non seulement la République s'interposerait, mais elle serait implacable à l'encontre de tous ceux qui tenteraient, ne serait-ce qu'une seule fois, de rallumer sur le territoire de la République le brasier de la haine religieuse.

Cette haine ravageuse fut à plusieurs reprises au bord d'emporter la France, que les choses soient claires, elle ne le fera plus.

J'ai pu constater au mois d'octobre dernier, en visitant le Musée du Désert, que je voulais visiter depuis fort longtemps

M. le Président, dans le Gard et qui est bouleversant d'ailleurs, ce musée montre ce que cette haine de la foi de l'autre peut produire. J'ai vu les marques que ces violences faites aux consciences laissent sur la mémoire collective d'un peuple et jusque dans la physionomie d'un paysage. En France, cette haine est morte et la République ne la laissera jamais renaître.

Je l'ai dit à maintes reprises: la liberté de conscience est peut-être le bien le plus précieux que garantissent nos lois républicaines.

Chaque agression contre un lieu de culte, chaque profanation d'un cimetière, doivent être considérées comme une atteinte à la liberté de conscience car chaque agression, chaque profanation, chaque insulte ne sont rien d'autre qu'une menace directe adressée à une communauté de croyants.

La République doit assurer à chaque citoyen le droit -- c'est un droit - de pratiquer le culte de son choix.

Chacun doit pouvoir pratiquer dans la dignité et c'est la raison pour laquelle, avec Claude GUEANT, nous avons souhaité qu'il soit mis un terme aux prières de rue et que les musulmans puissent accomplir leur devoir religieux dans des conditions convenables. La prière n'offense personne, la prière n'agresse pas, la prière n'insulte pas mais c'est offenser ceux qui prient que de les faire prier dehors, au beau milieu de la voie publique !

Chacun doit pouvoir pratiquer le culte de son choix.

A ce propos, je me félicite que les agressions contre les symboles religieux aient été quasiment contenues en 2011 même si je reste préoccupé par leur nombre et par ce qu'elles révèlent de bêtise, de haine de l'autre et donc de dégoût de soi chez ceux qui commettent de tels actes.

Les cimetières chrétiens et les petites chapelles isolées de nos campagnes sont l'objet d'agressions revendiquées par des «satanistes»,

l'imbécillité qui se cache derrière ce genre d'inscriptions permet de penser que ces gens ne savent évidemment pas de quoi ils parlent. Monsieur le Cardinal, cher André VINGT-TROIS, si vous m'en donniez l'autorisation, je dirais même qu'ils ne savent pas ce qu'ils font. Ce qui est la caractéristique de l'imbécillité profonde.

Ces profanations sont inacceptables.

Les cimetières juifs, les cimetières musulmans sont, eux, victimes d'actes authentiquement racistes et authentiquement xénophobes. Chacune de ces profanations est indigne mais j'ai été tout particulièrement scandalisé qu'au cimetière de Carcassonne, on ose profaner les tombes de soldats musulmans morts pour la France, sur les champs de bataille de la Grande Guerre. On a osé inscrire des injures raciales et des slogans nazis sur la tombe de soldats qui ont donné leur vie pour notre pays ! C'est inacceptable. Ceux qui ont fait ça doivent être attrapés et châtiés.

Monsieur le Recteur de la Grande Mosquée de Paris, Monsieur le Président du Conseil français du Culte Musulman, sachez-le bien, ceux qui ont insulté vos morts ont insulté l'armée française, ils ont donc insulté la France, oui la France toute entière. Profaner la tombe d'un spahi algérien ou d'un tirailleur marocain tombé sur la Marne, en Artois ou à Verdun, c'est exactement comme profaner la tombe du soldat inconnu. C'est une insulte au souvenir de cette immense armée des morts auquel nous devons la liberté d'être français. Cette insulte ne restera pas sans réponse.

A Lille, c'est une synagogue qui a été la cible à de multiples reprises de dégradations. J'ai bien dit une synagogue, comme si ces lieux de cultes sacrés pour les juifs ne devaient pas l'être pour nous tous. Ces lieux sont sacrés pour les juifs parce que c'est là que se célèbre l'Alliance à travers la lecture de la Torah, mais depuis la Nuit de Cristal ces lieux -- je veux dire les synagogues -- devraient être sacrés pour tous ceux qui ne peuvent pas voir une synagogue profanée sans frémir. Souvenons-nous que cette nuit-là, les flammes qui s'échappaient des synagogues incendiées annonçaient celles plus terrifiantes encore de l'Holocauste. Monsieur le Grand Rabbin, Monsieur le Président du Consistoire, chaque insulte badigeonnée sur l'une de vos synagogues est pour chaque juif comme le retour des menaces du passé et pour chacun de nous, une insulte à la mémoire de la Shoah.

C'est insupportable, c'est impardonnable.

Alors, je le sais, l'insulte est parfois plus insidieuse et ne tombe pas sous le coup de la Loi. Il lui arrive, en effet, de prendre une forme plus

mondaine, ce qui ne la rend pas pour autant plus subtile.

La liberté d'expression n'exclut pas le respect de l'autre, de son intimité, de sa conscience. Je dirais d'ailleurs à l'inverse que l'irrespect n'induit pas forcément le talent.

Et que l'on ne vienne pas invoquer Voltaire pour tout justifier. Voltaire n'avait pas simplement du talent, il avait du génie et en plus du courage, ce qui le place bien évidemment à des hauteurs hors d'atteintes pour chacun.

L'ironie, même grinçante, n'est pas l'insulte, c'est d'ailleurs ce qui la protège de la vulgarité et la tient éloignée de la haine. Sachons faire les différences.

Cette année, le Christianisme semble avoir été une cible. Je vous suis donc très reconnaissant, Monsieur le Cardinal, de la retenue avec laquelle vous avez réagi. En ouvrant, à deux battants, les portes de votre Cathédrale là où certains auraient tant aimé en découdre, vous avez démontré que les catholiques français ne vivaient pas dans un camp retranché et qu'à la provocation, ils savaient répondre par la communion.

Cette reconnaissance pour votre retenue et votre modération, permettez-moi, Eminence, de l'élargir à tous ceux qui sont présents aujourd'hui à vos côtés. Notre pays traverse de graves difficultés, il est confronté à une crise économique et à des difficultés sociales qui peuvent à tout moment alimenter les pires réflexes communautaires ou identitaires dont les religions que vous représentez se trouveraient immédiatement prises en otages. Nous l'avons vu avec l'affaire du voile intégral quand une infime minorité a tenté d'identifier avec le message de l'Islam une coutume récente, incompatible avec les valeurs de notre pays, avec la conception que nous nous faisons -- et c'est bien notre droit ! -- de la dignité de la femme. Une coutume qui, de l'avis de tous les théologiens, n'a rien d'un dogme.

Ni la République, ni les musulmans de France ne sont tombés dans le piège grossier qui leur était tendu par une poignée d'extrémistes, nous devons nous en féliciter.

Aussi, je veux dire combien j'apprécie la façon dont chacun de vous tient en respect la provocation sous quelque forme que ce soit et d'où qu'elle vienne.

Je veux vous dire combien j'apprécie ce dialogue interreligieux que vous avez su construire et qui vous fait honneur. Ce dialogue permanent entre vous sous la protection muette de la République, c'est peut-être la plus belle expression de cette laïcité à laquelle nous sommes tous attachés.

Ce dialogue interreligieux porte un autre nom, au fond, tolérance.

A cet égard, permettez-moi de saluer l'initiative du CRIF et de la Grande Mosquée de Paris qui a permis de réunir le 17 janvier dernier, dans la salle d'apparat de la Grande Mosquée, une cinquantaine de représentants des communautés juive et musulmane pour préparer un programme de dialogue et d'échanges à partir de « commissions thématiques ».

Je veux aussi saluer le très beau projet conçu de travailler à la construction d'un Mémorial au Cardinal LUSTIGER en Israël. L'image est forte, l'image est belle.

Si, en cette nouvelle année j'ai un vœu à formuler, c'est que ce dialogue que vous nouez les uns avec les autres, vous ne le limitiez pas aux seuls échanges œcuméniques mais que vous ne cessiez de l'entretenir avec la société tout entière.

Vous savez que c'est un sujet qui me passionne depuis bien longtemps.

Cette richesse spirituelle qui vous anime, cette profondeur de pensée que vous incarnez, ces valeurs que vous portez ont vocation à s'adresser à ceux qui ne franchissent jamais les portes de vos églises, de vos mosquées, de vos synagogues ou de vos temples.

Notre société est en proie à une crise qui n'est pas simplement une crise économique, qui est une crise morale, qui est une crise du matérialisme.

Aucune société ne peut se contenter de vivre de consommation et de distraction sans courir le risque de la perte de sens.

L'année qui s'annonce sera une année d'intense débat. Je ne peux que vous inviter, comme l'a fait récemment la Conférence des évêques de France, non pas à descendre dans l'arène politique mais à faire entendre votre voix dans le débat public.

Dites à la société ce que vous avez à lui dire, elle peut l'entendre. Le titre de votre dernier ouvrage, Eminence, que j'ai lu « Quelle société voulons-nous ? » ouvre d'ailleurs ce débat d'une façon parfaitement à propos.

La France est comme chacun le sait, une République laïque et sociale, ce principe est d'ailleurs inscrit noir sur blanc dans notre Constitution. Certains seraient bien inspirés de relire de temps en temps le texte de notre Loi fondamentale, revenir au texte, cela leur éviterait de se donner la peine de chercher à y faire inscrire ce qu'elle contient déjà ! Sauf à vouloir mettre un terme au statut particulier de l'Alsace et de la Moselle hérité d'une histoire par ailleurs bien douloureuse.

Pourquoi revenir sur un consensus politique vieux de près d'un siècle ? Pourquoi prendre le risque de raviver une querelle religieuse qui a divisé les Français pendant des décennies jusqu'à menacer la République elle-même ? Notre pays a besoin, plus que jamais, d'unité et de rassemblement.

Je refuse toute vision intégriste de la laïcité, d'ailleurs je refuse tous les intégristes, donc l'intégrisme de la laïcité qui consisterait à exclure de la sphère publique toute référence culturelle ou intellectuelle à la religion.

Une société laïque, c'est une société qui a décidé de séparer les églises de l'Etat pour que d'un côté, l'État n'ait pas à rendre compte de ses choix aux églises et pour que de l'autre les églises ne dépendent pas de l'Etat pour vivre et s'organiser. Voilà la laïcité, la République laïque.

Cela ne veut pas dire que les églises, dans la mesure où elles respectent la Loi, sont interdites de parole et cela ne veut pas dire que votre parole ne doit pas dépasser l'enceinte de vos lieux de culte, singulière conception de la démocratie.

Chacun aurait donc droit à la parole sauf vous.

Il va sans dire qu'aucun appel à la haine ou à l'humiliation ne relève du message religieux. Si certains le pensent, le croient ou le professent, ils doivent savoir qu'ils trouveront face à eux l'État, la justice et la force protectrice de la loi.

Je ne laisserai personne instrumentaliser la religion pour saper les fondements de notre société et de notre contrat social et je sais que je vous trouverai toujours à mes côtés dans ce combat.

La transcendance que vous servez dans vos vies et dans vos sacerdoces n'a rien à voir avec la haine, n'a rien à voir avec le rejet de l'autre, c'est même tout le contraire.

C'est pour cette raison que j'ai la conviction que ce que vous avez à dire de la vie, de l'amour, de l'argent, de la science, de la mort intéresse tous ceux qui, croyants ou non-croyants, cherchent à donner du sens à leur vie et à leur action.

Ainsi, comment imaginer qu'avec la profonde expérience des sentiments humains qui est la vôtre, ce que vous pensez de la famille ne puisse pas parler à la société toute entière.

Il y aurait une étrange schizophrénie pour la France à sauvegarder avec autant de passion son patrimoine religieux et à considérer, dans le même temps, que les religions n'ont plus rien à lui dire, plus rien à lui apporter, plus rien à lui transmettre.

Nous avons fait un effort considérable pour sauver un patrimoine religieux qui est le patrimoine de tous les Français.

Ainsi plus de quarante-quatre cathédrales, qui sont la propriété de l'État, ont pu bénéficier de travaux de restauration qu'elles attendaient depuis trop longtemps et ce malgré la crise.

Alors certes, le poids de l'Histoire donne un avantage à l'Église Catholique et plus généralement aux anciennes religions concordataires. Mais je tiens à signaler qu'à Mayotte, la Mosquée de CHINGOUNI, qui date du milieu du XIX^{ème} siècle, a elle aussi bénéficié de mesures de protection et que le ministère de la Culture a autorisé, à Paris, des travaux à la Grande Mosquée qui permettent d'adapter ce monument classé à la pratique quotidienne du culte.

Quant au passionnant chantier de fouille d'Ennezat, dans le Puy de Dôme, il est en train de mettre au jour la plus grande nécropole médiévale juive d'Europe occidentale, prouvant ainsi une nouvelle fois, l'ancienneté des racines juives de la France que j'avais tenu à saluer l'an passé au dîner du CRIF.

Personne, à ma connaissance ne conteste que les grandes religions aient participé à la construction de nos identités culturelles, qu'elles soient individuelles ou collectives, alors pourquoi se priveraient-elles d'alimenter aujourd'hui les grands débats qui animent nos sociétés ?

Aucune religion n'imposera jamais en France ses dogmes et ses préceptes à ceux qui souhaitent s'en extraire. Mais rien ne peut interdire à l'idée de transcendance de s'inviter dans notre société.

Cette concorde et cette harmonie, qui président en France aux relations entre les différents courants religieux qui irriguent le corps social, sont une formidable garantie de paix.

Cette garantie est malheureusement loin d'être assurée partout dans le monde. Des régimes qui n'étaient pas à l'écoute de leurs peuples, inquiètent tous ceux qui sont attachés au pluralisme, à la diversité culturelle et religieuse et tout simplement à la liberté.

Il y a aujourd'hui parmi nous des représentants des communautés chrétiennes d'Orient. Je sais leur préoccupation, je connais leur angoisse pour leurs frères vivant en Irak, en Égypte et bien sûr en Syrie.

L'année dernière j'avais, ici même dit l'indignation de la France devant les attentats meurtriers d'Alexandrie et de Bagdad qui avaient pris pour cibles des églises et des fidèles en prière à des dates bien choisies dans le calendrier liturgique chrétien pour leur haute valeur symbolique.

Derrière ces victimes, ce sont des fidèles c'est une religion, le christianisme, qui ont été visés ;

c'est un principe, celui du respect des minorités, qu'on veut abattre.

Depuis de nombreuses années certains groupes extrémistes cherchent à effacer du Proche et du Moyen-Orient une présence chrétienne pourtant aussi ancienne que le christianisme lui-même.

On n'efface pas l'Histoire avec le sang des innocents.

Les chrétiens font partie de l'Histoire de l'Orient, il ne peut être question de les arracher à cette terre.

Au-delà, c'est encore au Nigeria que nous avons eu récemment à déplorer des actes de violence inacceptable.

La vigilance du Ministre d'État Alain JUPPÉ est constante et cette vigilance de notre diplomatie ne se limitera pas au nécessaire respect des droits des minorités religieuses. Car ces droits sont partie intégrante d'un système démocratique : les « printemps arabes » tiendront leurs promesses si les minorités -- toutes les libertés, toutes les minorités -- sont respectées. La victoire de la liberté sur les régimes autocratiques en place auparavant sera gâchée si le groupe le plus nombreux tente d'écraser les autres sur les plans politique, idéologique et religieux.

Ces pays ont besoin de toutes leurs forces pour faire face aux immenses défis qui les attendent. Et ce ne serait pas en s'épuisant dans des combats intérieurs qu'ils pourraient les relever.

Aussi, en ce début d'année c'est plein d'espérance pour vous et les fidèles auxquels vous consacrez vos vies que je veux vous adresser mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux.

Un de mes prédécesseurs, François MITTERRAND déclara dans ses derniers vœux aux Français et alors que l'homme,

François MITTERRAND, touchait au terme de sa vie, il déclara : « je crois aux forces de l'Esprit ».

Pour ma part, j'ai la profonde conviction que cette force que vous mettez dans vos vies au service de l'Esprit, la France en a besoin.

Je vous remercie.

« JUIFS ET MUSULMANS, POUR UNE CITOYENNETE EN PARTAGE »

Docteur Dalil BOUBAKEUR

Recteur de l'Institut Musulman de la Mosquée de Paris

La France peuplée aujourd'hui de plus de 60 millions d'habitants présente dans ses composantes sociales 700 à 800.000 personnes de confession juive et 5 à 6 millions de musulmans dont plus de 50 % sont de citoyenneté française à des titres divers : histoire, naissance ou sortie plus récente du cadre de l'immigration.

Ces deux communautés constitutives de la société plurielle mais laïque de la France, sont des composantes dont l'importance et la légitimité n'échappent à personne. Leur Vivre-Ensemble est essentiel et leurs rapports remontent aux origines même des peuples sémitiques dans une histoire qui les a vus bien souvent vivre ensemble en Orient, en Andalousie, au Maghreb et aujourd'hui en Europe.

Musulman, je suis conscient de l'importance que la Bible revêt dans la révélation Coranique qui les désigne sous le nom de famille du Livre et plus précisément de Banû Israël, les fils d'Israël.

Il est dit :

Coran 21-68 (Al-Anbiya) :

« Nous avons donné à Moïse le Livre et la distinction du bien et du mal afin que vous soyez dirigés vers la voie droite ».

Coran V-20 (La Table) :

« Ô fils d'Israël, Souvenez-vous des bienfaits de Dieu qui vous a comblés, Souvenez-vous qu'il vous a élevés au-dessus de tous les humains et qu'il a tiré parmi vous les Prophètes et des Rois ».

Coran XVI-125 – l'Abeille :

« Invite les Gens du Livre sur la voie de ton Seigneur et ne discute avec eux que de la façon la plus courtoise ».

MOÏSE est cité 134 fois dans le Coran, **ABRAHAM** 44 fois.

Le Prophète de l'Islam dans un Hadîth célèbre de IBNU-L-QUAYYIM a dit :

« Celui qui offensera un membre parmi les gens du Livre (juif ou chrétien) il me trouvera

comme adversaire au jour du Jugement d'Allah ».

OMAR AL-KHATTAB entrant à Jérusalem en 638 et donna toute justice à une juive qui se plaisait d'avoir été spoliée de son terrain pour la construction de la Mosquée. Par reconnaissance elle en fit même don au Calife.

C'est à partir du X^e siècle, à la cour des Omeiyades que commença un véritable âge d'or du judaïsme en Andalousie.

On retient les noms fameux de **HASDAY B. SHAPRUT**, Vizir d'**ABDERAHMAN III**, de **SAMUEL D'HENNEGUID** chargé de la garde militaire à Grenade, le grand philosophe-médecin **MAIMONIDE** contemporain d'Averroès eut pour contemporains de grands lettrés comme **SALOMON IBN GABIROL** auteur du fameux **MINVAR PENIMIM** – « Miroir des Perles » et **KETER MALKHUT** – « Couronne Royale ». **SAMUEL IBN NEGRELLA** de Cordoue et **RABBEAU, BEN GERSHOM, MOÏSE B.EZRA, JUDA HALEVY** si proche de la pensée mystique d'**AL-GHAZALI** ou **BAHYE B. PAQUDA** dont on redécouvre aujourd'hui le rôle important qu'ils jouèrent dans l'éclat de la civilisation arabe d'Espagne et sa transmission vers l'Europe.

On peut rappeler : **ABRAHAM B.EZRA, SAADIA GAON, BENJAMIN DE TUDELE...**

La coexistence judéo-musulmane se poursuivit au Maghreb et ailleurs après l'expulsion qui frappa ces deux communautés lors de la Reconquista de Grenade en 1492. En 1708, c'est le **BEY AHMED DE MASCARA**, expulsant les Espagnols d'Oran qui reconstitue le Tribunal rabbinique dirigé par **JOSEPH CHOUCHANA** puis **ISAAC CHOURAQUI** comme premiers **DAYANIM**.

Dans de nombreuses cités prospèrent des communautés comme : Fez, Marrakech, Tlemcen, Alger, Constantine ou dans le Sahara.

Une cité méconnue : **TEMENTIT** dans le **TOUAT** fut une petite république juive sur la route de l'ivoire au Sahara du XV^e, XVI^e siècle.

N'oublions pas que Laghouat et Djelfa furent pendant la guerre des camps de déportation en 1942.

En France, la Mosquée de Paris a depuis sa fondation en 1922 toujours joué un rôle précurseur dans l'instauration ou la restauration de l'amitié solidaire et agissante entre juifs et musulmans. La concitoyenneté des deux communautés affirmée au Maroc par le **roi MOHAMMED V** et en Algérie par le **FLN** dès le début de la révolution de 1954.

En 1956, les juifs sont appelés « Frères algériens » et « compatriotes » afin d'édifier ensemble une « Algérie nouvelle et véritablement fraternelle » (Brochure éditée par la Fédération de France du **FLN** de 1959, op. cité « Les juifs d'Algérie », p.43).

Certains juifs posèrent alors la question : « Pouvons-nous renier nos noms qui sont tant attachés à des coutumes, des traditions, et à une musique algérienne ? Alors que les tombes de nos ancêtres sont en Algérie depuis des millénaires ? (même source).

En 1967, **André CHOURAQUI, le grand Rabbine Jacob KAPLAN, le Père Michel RIQUET, Si Hamza BOUBAKEUR** fondent la **Fraternité d'Abraham** qui fut une étape importante et fondatrice de l'Amitié des deux communautés.

En 2004, la **LICRA** avec le **CRIF**, le Consistoire et le **Rabbinat**, nous mettions en œuvre le processus des **Amitiés Judéo-Musulmanes (AJMF)** qui fédère en France de nombreux groupes attachés à ce dialogue.

Aujourd'hui, le constat est évident :

Musulmans et juifs citoyens de France à part entière tiennent à mieux se connaître, à dépasser ce qui peut les éloigner et à lutter ensemble contre les maux qui les frappent en commun : l'antisémitisme et l'islamophobie.

Le **Président SARKOZY**, disait ici-même à la Mosquée de Paris que « *le regard de ceux qui n'aiment pas les juifs est le même que celui de ceux qui n'aiment pas les musulmans* ».

En Europe, les menées xénophobes comme les trop nombreuses profanations de cimetières, de lieux de culte et autres méfaits alertent régulièrement l'opinion, les juifs et les musulmans pour les inciter à une vigilance commune et concertée.

La concitoyenneté doit également œuvrer pour favoriser un climat de paix sociale en faisant taire les extrémistes d'où qu'ils viennent.

L'Islam n'est pas antisémite.

L'Islam de France aujourd'hui se veut conscient des problèmes et être en état de les aborder avec sérieux et ouverture d'esprit à la réalité, à la modernité et vivre avec son temps.

Il ne s'agit pas ici de dresser un tableau exhaustif de toutes les questions communes mais d'initier une relation nouvelle sinon renouvelée entre nos deux communautés et convenir enfin que le moment est venu de réfléchir sereinement sur l'évidence des nouvelles données de la société française d'aujourd'hui.

Ces problèmes existent et ne pas les aborder ou les occulter relève de la cécité mentale ou de l'irresponsabilité.

Si Kaddour BEN GHABRIT, Si Hamza BOUBAKEUR ont courageusement voulu régler ceux de leur époque, à nous de régler la notre.

L'attaque des symboles religieux, des rites et des problèmes rencontrés en milieu scolaire, durant les études, le travail ou la vie culturelle et bien sûr les discriminations de toutes sortes sont réalités.

Essayons donc comprendre et de juguler l'impression de malaise et de non communication entre les deux familles spirituelles concernées, et constatons qu'avant tout, c'est l'ignorance ou la volonté d'ignorance réciproque qui peut-être un facteur qu'il urge avant tout de combattre. Il faut reconstruire une **MEMOIRE COMMUNE**.

Dans le **Coran III-64**, il est dit :

« *O, gens du Livre, venez à une parole commune entre vous et nous. Et adorons Dieu sans rien lui associer !* »

De nombreux rapports dans bien des domaines existent aujourd'hui entre juifs et musulmans de France. Ils font partie du non-dit et du vivre ensemble discret sinon silencieux de notre société par exemple : Peut-on rapprocher des rituels très proches dans le domaine des pratiques comme :

- Les jeûnes de Ramadhan et de Kippour.
- La Shahada et l'Emmouna.
- La circoncision, la licéité alimentaire (Halal et Casher)
- La prophétie d'**ABRAHAM**, de **MOÏSE**, d'**ISMAËL** et d'**ISAAC** ? deux frères.

Il faut aujourd'hui donner force et vie au rapprochement par le Dialogue, la rencontre, et la réflexion commune en faveur de l'œuvre de Paix.

Je propose que des commissions œuvrent pour rétablir la connaissance réciproque des deux communautés.

- Un travail commun dans le domaine de l'histoire, de la civilisation, de l'art, de la pensée et des philosophes, œuvrer pour les valeurs du dialogue, de la fraternité et du respect mutuel. Une véritable Commission de la Mémoire Commune.

- Contribuer à l'œuvre de paix nationale et internationale afin d'éviter que les tensions nées hors de France aient des retentissements chez nous, grâce à des rencontres pour la Paix et à ne pas laisser chaque communauté isolée et se communautariser dans l'inquiétude ou le jeu des provocateurs et incitateurs à la violence. Juguler la haine des « Barbares ».

- Rapprocher les jeunes en vue de recherches

communes dans le domaine de l'art de l'histoire ou des lieux symboliques on a vu des orchestres communs exécuter de la musique traditionnelle. On a également expérimenté la valeur pédagogique de voyages à Auschwitz. Ils pourraient se faire dans le Maghreb ou ailleurs. Les jeunes musulmans se plaignent de la stigmatisation et des difficultés d'avenir socio professionnel dans le cadre de leur volonté d'intégration.

- Je crois dans les vertus de la rencontre, du dialogue et des échanges : il faut établir le principe de rencontres régulières diffusées à toute la France comme c'est déjà le cas avec l'AJMF pour que juifs et musulmans apprennent à se parler, se connaître et découvrir ensemble toutes les richesses de leur histoire, de leur religion qui leur sont communes.

Nous regarder tels que l'histoire nous a faits, c'est accepter les changements de notre société. C'est voir la réalité sociale française telle qu'elle est et préparer l'avenir.

Intervention de Richard Prasquier, Président du CRIF



© Erez Lichtfeld 2012

↑ Le recteur Dalil Boubakeur et le Président Richard Prasquier

Je me réjouis, Monsieur le Recteur, cher Dalil, de cette rencontre à l'Institut musulman de la Mosquée de Paris entre nos deux institutions largement représentées.

Elle se tient en ce début de l'année 2012, ce qui augure favorablement de notre volonté d'ouvrir une page nouvelle et prometteuse pour le renforcement de nos liens, et pour développer ensemble une relation solide entre les populations juive et musulmane de France, dans un climat confiant de citoyenneté partagée.

Depuis quelques années, le CRIF réfléchit à cette question. Une commission chargée des relations avec les Musulmans a été créée. Elle est animée actuellement par Jean Corcos, à qui je voudrais rendre hommage, ainsi qu'à notre ami Jean-Claude Lalou que vous connaissez si bien et depuis si longtemps. Suite à une opération chirurgicale, il ne peut être parmi nous, mais notre rencontre aujourd'hui lui doit

beaucoup. La commission pour les relations avec les Musulmans du CRIF réunit de nombreux membres qui, à un titre ou à un autre, sont sensibles à cette relation entre Juifs et Musulmans en France et agissent dans un cadre associatif pour instaurer un dialogue ouvert et constructif. L'un des organismes d'action commune sur le terrain est l'AJMF - Amitié Judéo-Musulmane de France - que nous parainons ensemble avec le Consistoire de Paris et dont le travail, mené depuis plusieurs années, du côté juif par le Rabbine Michel Serfati, contribue à faire connaître et à faire comprendre les deux religions, les deux cultures et leurs proximités.

Au cours des dernières années, au travers de cette commission et au niveau de la direction générale du CRIF, les contacts ont été multipliés avec des universitaires, des chercheurs, des guides religieux, des analystes politiques musulmans et non musulmans, afin de comprendre la situation actuelle de l'Islam de France, d'éclairer notre jugement et d'envisager les initiatives à engager dans un esprit citoyen et responsable.

Un très récent et à mon avis admirable article par le Grand Rabbine de France, Gilles Bernheim

a exposé les proximités et les différences entre Islam et judaïsme dans le domaine métaphysique avec ses conséquences existentielles. Le CRIF n'a pour sa part aucune légitimité théologique et la problématique qui est la nôtre est politique et non pas religieuse.

Elle tient compte d'abord de la mutation de la société française et en son sein de l'évolution de l'Islam de France, de sa représentation et de la place qu'il occupera nécessairement dans l'espace public et dans la société en raison de son importance numérique - deuxième religion de France - et de son insertion progressive dans le tissu économique et social, malgré les difficultés rencontrées actuellement pour une partie de cette population.

Ensuite, ont été pris en compte les changements récents intervenus dans le monde arabe et les anticipations que l'on peut, avec prudence, faire sur l'avenir du Moyen-Orient, du Maghreb, de l'Afrique Sub-saharienne, et bien sûr des rapports entre le monde arabe et musulman et l'État d'Israël. Les avancées attendues et espérées d'un processus de paix conduisant à la création d'un état palestinien – aux côtés d'Israël et avec des liens étroits avec lui - seraient une des données essentielles de cette évolution. Mais nous savons que cette évolution pour qu'elle soit réellement crédible sera longue car elle impliquera un changement des mentalités. Il est important de marteler partout, et notamment dans notre pays où ce conflit est parfois inutilement invoqué comme enjeu de politique intérieure, qu'il s'agit d'un différend d'ordre politique et non métaphysique, qu'il doit avoir des solutions politiques locales et qu'il ne doit en aucun cas être instrumentalisé chez nous pour le transformer en enjeu d'un combat messianique planétaire irréductible dont les directives contraignantes seraient exigées par l'autorité transcendante.

Nos deux institutions, Monsieur le Recteur, mon cher Dalil, ont déjà fait un long chemin ensemble. Elles ont pris la mesure de ces évolutions sociales et géopolitiques, elles participent avec responsabilité au débat politique et citoyen. Elles ont décidé de prendre cette initiative pour marquer la priorité de l'enjeu d'une relation forte et apaisée entre Juifs et Musulmans en France. Pour un vivre ensemble harmonieux, respectueux des valeurs républicaines et citoyennes.

Il faut comprendre ce qui s'est passé au cours des cinquante dernières années dans les relations de la France avec les territoires qu'elle avait sous son autorité, et qui ont accédé à l'indépendance.

Les mouvements de populations venues d'Afrique du Nord et d'Afrique Sub-saharienne, en particulier d'Algérie, les Français juifs rapatriés d'Algérie, ceux venus d'autres pays arabes suite aux conflits avec Israël, ont modifié sensiblement les composantes de la société française.

Il y a eu, en parallèle, de nombreux Musulmans incités à venir en France pour travailler, et d'autres contraints, comme les Harkis, à quitter l'Algérie après avoir servi sous le drapeau français. Tous ces Musulmans ont dû faire un chemin difficile pour s'insérer comme Français dans ce pays, en gardant leur culture et leurs traditions, sans être toujours reconnus et acceptés.

La seule représentation au niveau politique et religieux était alors l'Institut musulman de la Mosquée de Paris, malgré certaines difficultés qu'il rencontrait à fédérer et à animer dans un esprit républicain tous ceux - Français ou résidents - qui voulaient vivre en France en respectant les valeurs de notre pays. Pendant cette période, les relations entre l'Institut musulman de la Mosquée de Paris et les responsables de la communauté juive étaient étroites, solides et confiantes. On a récemment rappelé les liens tissés aux heures les plus sombres et les plus dangereuses de la guerre, quand les Juifs étaient pourchassés et qu'ils ont ici trouvé refuge.

Il faut aussi se souvenir, plus tard, en arrière plan et dans les suites de la guerre d'Algérie, des déclarations et interventions du Recteur de l'Institut musulman, Cheikh Hamza Boubakeur, votre père, et des Grands Rabbins de France Jacob Kaplan et René-Samuel Sirat, dont je salue ici avec émotion la présence, témoignage d'une amitié et d'une fidélité sans faille à la rencontre avec l'Islam, et que je vous demande d'applaudir. Les Présidents du Consistoire et du CRIF se plaçaient sur la même ligne. Cet engagement des guides spirituels et des dirigeants communautaires a joué alors un rôle déterminant dans le comportement des Musulmans envers les Juifs en France. Les rapports de confiance se manifestaient par l'appui des uns aux autres, la défense des uns par les autres, lorsqu'il y avait des agressions ou des provocations. Un accord profond existait entre eux, sur le projet républicain d'émancipation et de réussite, quelles que soient leur origine ou leur religion.

Cette attitude a trouvé son expression concrète en 1967, quand le Cheikh Hamza Boubakeur a

invité André Chouraqui, le Révérend-Père Riquet et Jacques Nantet, à fonder la Fraternité d'Abraham pour éviter que le conflit israélo-arabe n'entraînant en France des tensions entre Juifs et Musulmans. Et, par un beau symbole, c'est le 7 juin de cette année là qu'elle fut fondée, ici même à la Grande Mosquée de Paris et alors que la Guerre des Six Jours venait d'éclater. J'en profite pour rappeler ici la mémoire d'un homme admirable dont on parle trop peu aujourd'hui, le père Riquet, artisan infatigable de l'amitié entre les hommes des trois religions du livre. Notre ami, M. Emile Moatti, délégué général et mémoire vivante de la Fraternité d'Abraham, qui a bien connu le père Riquet, n'a pu quitter Jérusalem et je parle ici en son nom.

Le CRIF, depuis sa création, pendant la Résistance et à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, a toujours combattu, du fait même des circonstances de sa création, ce qui peut dans notre société, distinguer, désigner ou stigmatiser telle ou telle partie de la population. Ce combat, il l'a mené et il le mènera sans relâche. Il est vigilant et attentif à toute menace ou agression contre la population juive en France d'où qu'elle vienne. Mais il n'acceptera pas non plus que se banalise un climat de suspicion et de rejet vis-à-vis de la religion musulmane avec laquelle nous avons tant à partager du fait de l'histoire et de la citoyenneté commune.

Cet engagement, je l'ai dit, est ancien. Il est dans la ligne du président de la LICRA, Jean-Pierre Bloch et du Grand Rabbin Jacob Kaplan, qui ont soutenu immédiatement et avec courage le Recteur de l'Institut musulman, lorsqu'il défendait l'Islam de France et les valeurs républicaines alors que faisaient peser sur lui des menaces venant de responsables politiques de l'époque.

Vous avez été appelé en 1992 à prendre la direction de cette Institut musulman important comme symbole de l'Islam de France et des valeurs de la République. Devant les plus hautes autorités de l'Etat et des responsables religieux, dans un discours de mai 1993, lors de la commémoration de la victoire du 8 mai 1945, vous avez rappelé l'engagement et le sacrifice de tant de Musulmans et de non Musulmans du Maghreb et d'Afrique pour rendre la liberté à la France : « Tant de sacrifices communs », disiez-vous « pour la défense des valeurs de liberté, égalité, fraternité, gages les plus précieux de cette volonté de vivre ensemble puisque nous avons voulu mourir ensemble pour le même idéal ».

Le Grand Rabbin de France, Gilles Bernheim, fait du rapprochement avec les Musulmans et de l'égalité dans la pratique du culte et dans la perception de l'Islam dans notre société, une priorité et une exigence. C'est sur ce socle de valeurs que nous voulons bâtir cette relation et ce vivre ensemble harmonieux auquel nous aspirons.

La situation au Moyen-Orient, la montée des extrémismes, la radicalisation d'une partie des Musulmans de France, les actions de propagande menée par des courants organisés à partir de certains pays musulmans du Maghreb et du Golfe, déterminent l'urgence d'une action.

Les agressions contre les Juifs dans des quartiers et des villes où les deux populations cohabitent, provoquent méfiance et repli, réduisent les possibilités et les lieux de rencontres et de compréhension réciproque. Cette rencontre entre nos deux institutions est donc pertinente, et doit être le point de départ d'une action commune à partir d'un diagnostic partagé, avec une volonté claire et déterminée de convaincre ceux qui le partagent. La relation entre nous, M. le Recteur, cher Dalil, est particulière, respectueuse, amicale et profonde. Elle n'est évidemment pas exclusive et je voudrais saluer les hommes de bonne volonté que sont, entre bien d'autres, mes amis M. Mohamed Moussaoui, votre successeur au CFCM, et l'imam Hassen Chalghoumi

Le CRIF a organisé un colloque « Demain les Juifs de France », le 20 novembre 2011 pour réfléchir à la situation actuelle et aux nouveaux défis que rencontrent les citoyens juifs de notre pays.

Conscients de cet enjeu, nous avons la volonté aujourd'hui de renforcer notre relation et de nous engager, ensemble, avec des convictions communes pour une citoyenneté en partage : lutte contre la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme et rejet de la violence et des extrémismes.

Monsieur le Recteur, cher Dalil, je fais le vœu que cette nouvelle impulsion permette de faire tomber le mur de la méfiance et de la haine, pour ouvrir la voix au respect et à la défense de nos valeurs communes, et ce pour le plus grand bénéfice des populations que nous représentons.

Citoyens et Juifs de France *Grande Mosquée de Paris*

Permettez-moi tout d'abord de vous dire à quel point je me réjouis d'être ici aujourd'hui, et suis honorée de pouvoir contribuer à cette journée de dialogue. Richard Prasquier m'a sollicitée pour donner quelques éléments sur le vaste sujet « Citoyens et Juifs de France ». N'étant pas historienne, je m'appuierai sur mon expérience, celle de mon vécu de Juive de France, d'ancienne représentante d'une voix de la communauté juive - l'Union des étudiants juifs de France - qui a œuvré dans le sens du dialogue toujours par le biais de la rencontre authentique, aussi compliquée soit-elle parfois.

« Citoyens et Juifs de France » résonne comme une évidence du point de vue de la volonté des Juifs, c'est en quelque sorte le fil conducteur de la bataille que les Juifs ont menée en France à travers les siècles, et disons le, une forme de victoire anticipée par rapport aux autres pays du monde, qui fait de la France un modèle jusqu'aujourd'hui.

C'est un rapport des Juifs à la France, qui est de l'ordre de la profonde reconnaissance, même si l'Histoire n'a pas toujours été dans ce sens de manière uniforme.

- Qui sont les Juifs de France ?

Il y a probablement autant de définition de qui est Juif qu'il y a de Juifs. La République française ne permet pas, fort heureusement, le comptage ethnique ce qui nous protège d'une énumération des Juifs. Est juif, selon une définition religieuse, celui qui est de mère juive ou converti au judaïsme. Une spécificité. Vous parliez Monsieur le Recteur de l'émission « Vivre l'Islam », voilà un titre qui nous rapproche, car la religion juive, religion de la pratique et de l'étude, une religion qui se vit aussi, par-dessus tout.

Avec une spécificité qui complique encore les choses puisque l'on peut se définir Juif du fait de l'appartenance à une religion, mais aussi à un peuple, une culture, une histoire. D'où une incompréhension parfois irrésolue avec la République, qui supporte les religions mais comprend difficilement que ses citoyens puissent se sentir à la fois partie intégrante du peuple français et du peuple juif. Cette spécificité est à l'origine de l'accusation historique de double allégeance, de constituer une nation dans la nation, dont furent victime les Juifs.

Une identité juive façonnée aussi par un rapport à la terre imaginaire ou réelle d'Israël, invoquée quotidiennement dans les prières

millénaires, et en même temps à la Patrie, la France, qui bénéficie elle aussi d'une prière hebdomadaire dédiée.

« Citoyens et Juifs de France » c'est le rapport de deux universalismes, et l'histoire de leur rencontre.

Rencontre entre le judaïsme tourné vers l'autre par construction et qui hérite et porte au monde les 10 commandements, et de la République, patrie des Droits de l'Homme.

- Quelques repères sur les Juifs en France.

Il y aurait 400 000 à 600 000 Juifs en France aujourd'hui, suivant leur manière de se définir. Un chiffre qui a évolué au fil de l'Histoire et de ses aléas parfois dramatiques.

Quand éclate la Révolution française, il y en a 40 000 en France. A cette époque, près de la moitié d'entre eux vit en Alsace, les autres sont à Bordeaux (ils viennent d'Espagne chassés par l'inquisition) au sud-ouest de la France, et à Paris. Cette répartition date du XII^e siècle, époque où la France a chassé les Juifs, les renvoyant aux confins de royaume.

L'Histoire des Juifs en France telle qu'on en hérite est celle de leur émancipation, après la révolution. Napoléon nuancera cette reconnaissance par le décret infâme, mais créera tout à la fois le Consistoire, qui régule toujours les aspects religieux du judaïsme.

Les vieilles haines ne disparaîtront jamais tout à fait et l'Affaire Dreyfus le rappellera ensuite, mais le XIX^e siècle est celui qui vit naître l'adage « heureux comme un Juif en France », et suscite une admiration pour les valeurs françaises dans les communautés juives du monde.

Une immigration continue en provenance des pays de l'Est où les Juifs sont de plus en plus maltraités, marque cette période.

Pour se donner une idée il y avait 300 000 Juifs avant la guerre, 72 000 sont morts en déportation. La communauté juive saignée par la Shoah, a peine à revivre, entre la difficile reconstruction d'une confiance dans la France et ses institutions, mais aussi d'un judaïsme qu'il a fallu cacher pour survivre.

Les années 1950 et 1960 voient l'arrivée des Juifs d'Afrique du Nord (50 000 du Maroc, 50 000 de Tunisie, et 100 000 parmi les rapatriés d'Algérie). Ces Juifs s'identifient déjà à la

France depuis le Maghreb, en particulier les Juifs d'Algérie qui sont français depuis le décret Crémieux de 1870. L'Alliance israélite universelle se faisant le relai de la culture française au sein des communautés juives du Maghreb depuis plus de cent ans par le biais de l'éducation notamment.

La communauté juive en France, d'une manière qui façonne son identité très singulière jusqu'à aujourd'hui, devient majoritairement Sépharade, avec un rapport plus assumé au judaïsme, aux traditions plus ancrées.

Dire que la France est le seul pays du monde avec Israël où la majorité des Juifs sont d'origine sépharade, est très lié au sujet qui nous rassemble aujourd'hui : les Juifs de France ont pour beaucoup vécu ou grandi avec les souvenirs de la culture arabo-musulmane, de la même manière que de nombreux musulmans de France ont vécu ou connaissent cette histoire commune avec les Juifs au Maghreb.

- La communauté juive de France se structure aujourd'hui sur l'ensemble de cet héritage.

On ne peut parler des Juifs de France sans évoquer l'antisémitisme qui structure le rapport à la France, et en particulier les années 2000 qui les ont profondément marqués. Les Juifs se sont sentis très isolés, et l'agression est depuis, un vécu pour de nombreux Juifs, puisque jusqu'à aujourd'hui encore, il y a une agression par jour en France. Elle a certainement engendré un certain repli, une inquié-

de. Cela a eu des conséquences aussi sur le rapport des Juifs de France à Israël, pays auquel ils sont attachés comme idéal, refuge ou conviction, au sein duquel ils ont souvent de la famille, et pour lequel ils se sont vus assigner un rôle d'ambassadeurs dans un climat de violence et d'amalgame.

Sur le plan de la pratique, il est difficile d'appréhender la diversité des Juifs de France du point de vue religieux, mais on peut dire qu'il y a à la fois un retour au religieux d'une partie, et tout à la fois un éloignement des structures communautaires d'une autre partie.

Il est certain en revanche que pour les uns comme pour les autres la laïcité est souvent vécue dans l'objectif de trouver un consensus discret, compatible avec les lois de la République, sans trop de formes de revendication. La laïcité est ancrée dans la culture de la communauté juive de France, elle est perçue comme une chance pour l'intégration des Juifs et un mode d'emploi pour vivre ensemble.

C'est autour de cette idée de la République et de sa mise en musique avec la laïcité, qu'ont lieu les rencontres culturelles ou culturelles les plus productives. Cette journée en est un bel exemple, et contribuera je l'espère, à une plus grande compréhension de ce que nous avons en commun mais aussi de ce que nous avons à nous dire.

Arielle Schwab

Citoyens et musulmans de France : aperçu historique et perspectives

Dans son discours de la Brèche, prononcé en décembre 1943 à Constantine le général De Gaulle a défini la France comme « l'évangile de la fraternité des races et de l'égalité des chances ».

Quand cette belle et noble définition été donnée, les Juifs de France étaient émancipés depuis un siècle et demi et leur coreligionnaires d'Algérie bénéficiaient de la citoyenneté depuis trois quarts de siècle.

Mais ces acquis n'empêchèrent ni l'affaire Dreyfus, ni les campagnes anti-juives de Max Régis qui permettaient de faire élire Edouard Drumont député d'Alger à une période où les musulmans n'étaient pas admis à participer aux élections législatives. La belle formule de De Gaulle semblait relever du « *wishful thinking* » pour ceux qui avaient à l'esprit les lois anti-ju-

ives de Vichy, ou ceux qui étaient au courant de la politique de déportation.

Pour les musulmans, le Code de l'Indigénat (qui instituait un apartheid judiciaire) n'était pas encore aboli entièrement, et les « sujets français » n'avaient pas accès à la citoyenneté s'ils n'avaient pas demandé une naturalisation supposant la rupture avec le statut personnel. On était encore dans le cadre juridique tracé par le Sénatus Consulte de 1864 stipulant que « l'indigène » –juif ou musulman- est un « sujet français » et non un « citoyen ». Pour devenir citoyen, « l'indigène » devait faire une demande de naturalisation dont l'acceptation supposait le renoncement au statut personnel. En 1919, Clemenceau fit adopter quelques réformes comme signe de reconnaissance pour les dizaines de milliers de soldats musulmans

« morts pour la France », mais sans abolir entièrement le Code de l'Indigénat, et sans reconnaître tous les droits civiques aux « sujets » musulmans. En 1936, le Front populaire fit preuve de plus d'immobilisme en rejetant le projet Blum-Violette qui prévoyait la reconnaissance de la « citoyenneté dans le statut » à des catégories d'indigènes musulmans évolués. Le gouvernement Léon Blum n'a même pas remédié aux effets du coup de force de février 1933 par lequel le culte musulman fut rattaché à un « Conseil Consultatif » présidé par un secrétaire général de préfecture non musulman.

L'application de la loi de 1905 était revendiquée constamment par les mosquées ne dépendant pas du clergé officiel, mais l'administration coloniale qui dirigeait celui-ci refusait obstinément de reconnaître l'indépendance du culte musulman.

Dans le même discours, le général De Gaulle s'engageait à satisfaire la revendication des Oulamas demandant l'arrêt de l'ingérence de l'administration dans les affaires du culte musulman. Il entendait marquer la reconnaissance de la France libre envers les chefs de file de l'Islah, comme le cheikh Bachir Brahimi qui fut voué au bagne pour avoir refusé de se mettre au service de la propagande pétainiste. Il y avait eu aussi les religieux anonymes qui interdirent canoniquement dans les mosquées tout rachat par des musulmans des biens communaux juifs confisqués par Vichy. Le cheikh al Oqbi avait refusé dans le bureau de l'amiral Abrial l'offre de collaboration à l'application des lois anti-juives, en rappelant que les « Gens du Livre » ont des droits prescrits depuis 14 siècles.

Mais pour De Gaulle, l'intelligence politique est un « art simple, mais tout d'exécution ».

Il mit en place une Commission des réformes qui, après avoir auditionné des représentants de l'Islam libre, a inscrit la reconnaissance de l'indépendance du culte musulman parmi ses priorités.

Il a commencé à remédier aux inconspicuités criantes du système colonial en signant l'ordonnance du 7 mars 1944 permettant l'éligibilité des musulmans sans exiger d'eux le renoncement au statut personnel. C'est ce qui permit l'arrivée de députés musulmans à l'Assemblée constituante

Le statut organique de l'Algérie, voté en septembre 1947 reconnut la « citoyenneté dans le statut » à tous les Algériens. Mais il institua le double collège à l'Assemblée algérienne, où 9 millions de musulmans avaient autant de représentants qu'un million d'Européens. L'article 56 de ce statut chargeait l'Assemblée algérienne

d'appliquer la loi de 1905 à l'Islam. La même année, le général De Gaulle conseillait aux dirigeants du RPF de ménager une place pour les musulmans algériens dans ce parti.

Les temporisations, voire les obstructions de l'administration vidèrent l'article 56 de son contenu, malgré les intéressants travaux de la Commission des Cultes de l'Assemblée algérienne qui évalua à 700 milliards la valeur des habous confisqués arbitrairement à partir de 1830 et qui auraient du être indemnisés à un Conseil Supérieur Islamique démocratiquement élu. Dans sa volonté d'être exhaustive, la Commission a recensé aussi les habous maghrébins de Jérusalem qui, au moment de leur confiscation en 1948, étaient administrés par des Algériens devenus Français à part entière en septembre 1947. Reconnaisant le bien fondé de la demande d'indemnisation des habous maghrébins de Jerusalem (16000 ha de la banlieue de Jérusalem et plusieurs immeubles qui servaient à l'accueil des pèlerins), le Quai d'Orsay n'a pas cessé de réclamer, à partir de 1953, à Israël l'indemnisation de ces biens communaux.

C'est en raison des promesses non tenues sur le statut du culte musulman qu'une bonne partie de l'Islam algérien est passée de la revendication du désengagement de l'administration des affaires du culte musulman à la demande de l'indépendance politique.

Durant cette période, le nombre de musulmans en France ne cessait pas d'augmenter. En 1895, rien qu'à Paris, vivaient pas de 10.000 musulmans. Cela permit de présenter les trois revendications qui, lorsqu'elles sont satisfaites, donnent l'impression aux adeptes d'une religion d'être pris en considération : le Comité pour une mosquée à Paris fut créé cette année-là ; malgré les restrictions juridiques rendant impossible l'inhumation des musulmans en France (interdiction des cimetières confessionnels hors de la zone concordataire et des carrés musulmans dans les cimetières communaux), un carré musulman fut obtenu au Père-Lachaise grâce à l'islamophilie des Comtistes qui étaient représentés au Conseil de Paris, un projet de Médersa fut présenté la même année.

Après la première guerre mondiale, l'immigration ouvrière prit des proportions qui inquiétèrent au point de justifier la création en 1925 d'une police spécialisée dans la surveillance des immigrés. Ce communautarisme d'Etat ne prit fin qu'après la dissolution par le Général De Gaulle, en 1945, de ce singulier service qui avait aggravé son cas en collaborant avec la Milice de Vichy.

Plus de 30 ans après la création du Comité pour une mosquée à Paris, fut inauguré en juillet 1926, l'établissement où nous sommes réunis pour dialoguer. Les plus tenaces parmi les membres de ce Comité et ses soutiens parmi les plus jeunes firent preuve d'une foi comparable à celle des premiers Chrétiens, rappelant la différence entre le temps des religions et celui des politiques aux yeux rivés sur les échéances électorales. Mais cet important acquis ne fut obtenu qu'au prix du rejet du projet d'« Institut d'Etudes Supérieures Franco-Arabes » par Lyautey lui-même. Les conséquences de ce rejet se traduisent encore par un sérieux déficit éducatif dans l'islam de France dont les jeunes continuent à se rendre en nombre jusqu'à Peshawar pour y faire des études sur l'Islam qu'on ne leur propose toujours pas en France. Sachant que certains parmi ces jeunes venues des banlieues difficiles peuvent être embarqués à partir de Peshawar dans des aventures qui se terminent parfois à... Guantanamo. Ceux qui refusèrent en 1990, une faculté de théologie musulmane à Strasbourg, où le droit concordataire (qui vient d'être appliqué à l'Islam par la municipalité après l'ouverture d'un cimetière confessionnel musulman) permet le financement public d'un pareil établissement et ceux qui facilitèrent en 1999 le détournement de l'Ecole des Hautes Etudes Islamiques savaient-ils que leurs refus favorisent ce singulier flux migratoire dans le sens Nord-Sud dont les conséquences confortent des peurs irrationnelles ?

Pendant très longtemps, la mosquée de Paris est restée le seul lieu de culte musulman digne de ce nom. L'accroissement des demandes spirituelles et éducatives a conduit de modestes ouvriers à ouvrir des salles de prière de fortune : syndicalistes imposant l'ouverture d'une salle de prière dans une usine Peugeot à Sochaux en 1948. C'est en raison de son désintérêt pour l'histoire contemporaine qu'un politiste islamisant, dans un livre destiné à faire croire à un « grand soir » islamiste (considéré alors de plus en plus improbable) qui, selon ses craintes calculées (en fonction du désir de monopoliser les crédits de recherche) allait être favorisé par un hypothétique passage de la prière « au politique », a consacré tout un chapitre à la salle de prière ouverte en 1975 aux usines Renault de Billancourt, en croyant décrire un fait totalement nouveau ; lieux de prière dans les arrière-salles de café, ou dans des cabanes en bois dans la banlieue parisienne dans les années 50, salles de prière ouvertes par les harkis dans les hameaux de forestage du Midi de la France ou les camps comme

celui de Rivesaltes où furent parqués avant ces supplétifs de l'armée française en Algérie les républicains espagnols après 1936, les Juifs en 1943, les suspects du FLN à partir de 1957. Ces camps et ces hameaux de forestage sont en voie de disparition, sans que les promoteurs immobiliers qui récupèrent les terrains de ces lieux de mémoire s'avisent de laisser quelques traces de cette histoire douloureuse.

Il y avait comme une volonté d'oublier les drames de la décolonisation qui était accompagnée d'un désintérêt total pour la vie religieuse des Français musulmans après 1962. C'est en juillet de cette année que fut signé le décret précisant que les Algériens désireux de rester ou de redevenir français ne seront pas régis par le statut personnel.

Pendant cette période d'« oubli » les efforts de l'Islam du silence pour faire valoir la liberté du culte furent souvent relayés par des prêtres ouvriers qui pouvaient deviner derrière l'humble OS le croyant fervent, et aussi par des rabbins nord-africains arabisants, voire berbérissants.

Je me souviens notamment d'un visiteur de prison juif, M. Ibrah, qui s'inquiétait de l'état d'abandon des détenus musulmans dans une maison d'arrêt d'une ville de l'Ouest de la France où il n'y a pas de rabbin. Je garde également un souvenir précis d'une invitation par le rabbin Farhi à participer au tout premier débat sur l'Islam organisé par la synagogue du front de Seine dans le XV^e arrondissement.

La presque totalité des médias et la recherche universitaire se désintéressaient alors des aspects immatériels de la vie des immigrés et des Français musulmans, laissant ainsi la possibilité à une catégorie de politistes islamisants de faire croire que le retour à la prière serait une des conséquences du bref passage de l'ayatollah Khomeyni dans la banlieue sud-ouest de Paris. Les publications apparemment consacrées aux musulmans en France parmi des spécialistes de l'Islam politique, mais ne portant en fait que sur les courants radicaux, auront surtout apporté une caution plus ou savante aux politiciens spécialisés dans la rentabilisation électorale des peurs. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer les conditions politiques qui ont déterminé la rédaction d'un rapport, puis d'un livre sur la banlieue est de Paris. Le politiste auteur de ces textes qui ne s'intéressait qu'aux courants islamistes violents - a dû se sentir visé par l'apostrophe d'Alain Juppé : « on nous a intoxiqués en nous faisant croire que les dictatures sont un rempart contre l'intégrisme » (Maydan Tahrir, Le Caire, mars 2011). D'où son repli dans des

banlieues difficiles où ses investigations lui auraient permis de découvrir « une forte identité musulmane » - alors que depuis 20 ans, il faisait craindre l'islamisme radical le « communautarisme » qui, selon le grand sociologue de l'immigration G. Noiriel, n'a fait son apparition dans les médias et dans les revues spécialisées qu'à la fin des années 1980, autrement dit après l'avènement de la sociologie politique des seuls courants islamistes radicaux (sans doute en raison de ses présupposés idéologiques assumés) qui prétend avoir découvert ce que la vieille sociologie de l'immigration et l'orientalisme n'auraient pas été en mesure de voir. On n'a point besoin d'être un grand clerc pour deviner l'intention du politiste replié en banlieue d'apporter une caution *a posteriori* et plus ou moins savante à l'ambigu débat sur « l'identité nationale ».

Plus probes et plus courageux ont été les propos de M^e Théo Klein qui, après la crise des banlieues de 2005, s'était démarqué des discours dominants en recommandant de s'interroger d'abord sur ce que les politiques ont - ou n'ont pas fait - pour faciliter l'intégration sociale des jeunes pointés du doigt par ceux qui ont l'accusation facile : accusation de fondamentalisme, de refus délibéré de s'intégrer, voire de « judéophobie ». Michel Wieworka, à l'issue d'une enquête sociologique circonstanciée et éloignée des trucages d'échantillons auxquels n'hésitent pas à se livrer courir les enquêteurs pressés d'obtenir à tout prix une forte proportion « d'islam actif » (comme l'a dénoncé le démographe Emmanuel Todd) a apporté un démenti savant aux idéologues qui inventèrent ce néologisme pour faire croire à un antisémitisme spécifique aux jeunes musulmans de France. Selon l'enquête de Wieworka, il y a bien une jactance, un affichage de la solidarité avec les Palestiniens, ou des incivilités chez une catégorie de ces jeunes mus surtout par une colère sociale. Mais ces écarts de langage ne sautaient être comparés aux antisémitismes structurels, car ils n'ont ni support idéologique, ni, encore moins, fondement théologique. Si l'on venait à établir l'existence de réels sentiments négatifs à l'égard des Juifs, jugés pour ce qu'ils sont et non pas en fonction de ce qu'ils font, il ne serait pas difficile de combattre ce phénomène au nom du Coran qui a condamné sans ambages tout jugement sans appel de tout un peuple en application du non moins condamnable principe de la responsabilité collective.

Ainsi Juifs et Musulmans en France ont, en plus de nombreux d'autres points d'ancrage religieux et historiques, la citoyenneté en partage.

Celle-ci est un précieux acquis méritant d'être constamment préservé. La communauté juive a gardé le vif souvenir d'une remise en cause brutale de ce qui était considéré comme un acquis définitif. D'où son souci de prévenir le retour des vieux démons, en faisant preuve d'une vigilance et d'une constance qui lui valent l'admiration des musulmans soucieux d'obtenir l'application du principe d'égalité à l'Islam.

L'institutionnalisation du dialogue entre les deux communautés peut conduire à une concertation utile pour la république elle-même. Il y a bien sûr les objections rituelles d'un certain laïcisme militant qui voudrait interdire toute référence aux appartenances religieuses. Pourtant Juifs et Musulmans peuvent puiser dans leurs traditions religieuses respectives de quoi conforter leurs combats pour le respect de la personne humaine, plus de civisme et pour donner un sens au troisième terme de la trilogie républicaine : la fraternité.

Le hadith du Prophète qui définit la « mourou'a » (dignité d'homme, qui est synonyme de la citoyenneté) comme étant « al iffa » (la tempérance, une des vertus cardinales) et « al hirfa » (une qualification professionnelle permettant de gagner sa vie) est redevenu d'actualité dans les banlieues difficiles où des jeunes n'ont, parfois, jamais vu travailler dans leur entourage familial depuis les licenciements massifs et fermetures d'usines de 1984. Le Califat de Bagdad, qui a eu ses jeunes à problèmes et ses banlieues difficiles, et conformément aux principes coraniques qui préfigurèrent le « il faut un minimum de bien-être pour être vertueux » de Saint-Thomas d'Aquin, a réagi à ces difficultés en instituant la Futuwwa, cette organisation de jeunesse se fixant comme objectif d'apprendre aux jeunes un métier, de leur inculquant les valeurs de la Chevalerie et les vertus de l'éthique mystique. L'orientalisme a établi que les Compagnons du devoir de l'Europe médiévale étaient inspirés en partie par la Futuwwa. De façon générale, la recommandation islamique d'« ordonner le Bien » est une incitation à s'impliquer dans les affaires de la Cité, et donc à conforter le civisme.

On a dit que les monothéismes ont été une préfiguration des chartes modernes définissant les droits de l'homme. L'exemple de l'émir Abdelkader sauvant 10.000 chrétiens du massacre à Damas en 1860 en est une belle illustration. Quand il a reçu des grands de ce monde force félicitations et décorations, il a répondu qu'il n'a fait que son devoir de musulman défendant les droits coraniques de l'humanité. Le crime contre l'humanité, qu'on a

commencé par appeler crime de lèse-humanité, a été défini *a contrario* à partir de cette notion de droits de l'humanité qui a inspiré l'émir Abdelkader, qui n'était pas au fait des apports des Lumières et dont toute la culture lui venait du Tourath (patrimoine) islamique classique. Et il n'est pas superflu de rappeler la ressemblance entre le verset du Coran accusant quiconque met fin à la vie d'un homme d'attenter à celle de toute l'humanité avec un passage du Talmud.

Que les laïcistes se rassurent : les dialogues interreligieux n'ont pas pour but la création d'une sainte alliance des monothéismes abrahamiques contre ceux qui croient être plus créatifs et plus talentueux en diffamant les Prophètes et en blessant la dignité des croyants. Ces dialogues servent la paix civile et le vivre-ensemble en évitant aux différences

religieuses de dégénérer en conflits. Le dialogue judéo-musulman est le meilleur moyen de rappeler que le conflit israélo-palestinien n'est pas d'essence religieuse, qu'il admet une solution éminemment politique à laquelle Juifs et Musulmans de France peuvent contribuer par le débat démocratique et l'échange d'arguments moraux, historiques et juridiques.

La prise en charge par des institutions des dialogues qui étaient le fait de groupes informels pourrait être d'une plus grande utilité si les uns et les autres sont convaincus qu'« aller au fond de sa religion conduit à rencontrer les autres religions » (Gandhi). Et qu'au fond, le dialogue est une manière de méditer sur sa propre condition qui amène à faire d'autrui un prochain.

Sadek SELLAM.

Historien de l'Islam contemporain

Blasphème et liberté d'expression

Monsieur le Président Richard Prasquier,
Monsieur le Recteur,
Monsieur le Grand Rabbin Sirat,
Mesdames et Messieurs les membres de la délégation du CRIF,
Messieurs les Présidents des fédérations Régionales de la Grande Mosquée de Paris,
Chers Amis,

« Blasphème et liberté d'expression » est un sujet délicat pour en débattre dans ce merveilleux lieu de culte qu'est la Mosquée de Paris, car il est fréquemment admis que les religieux se protègent en brandissant la notion de blasphème et sont hostiles à toute forme d'expression.

1. Je rappellerai que le blasphème est un discours jugé irrévérencieux à l'égard de ce qui est vénéré par les religions ou de ce qui est considéré comme sacré.

Les articles 10 et 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 suppriment la notion de blasphème du droit français, tant qu'il n'y a ni abus ni trouble à l'ordre public.

Celle-ci est réinstaurée sous la Restauration ; elle est à nouveau abrogée dans les années 1830.

Elle est enfin supprimée définitivement du droit français par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Il est prévu dans ce texte, la répression de la « provocation aux crimes et délits » (article 23), de même que celle de l'a-

pologie de crimes contre l'Humanité ou de l'incitation à la haine ou à la violence en raison de la religion (article 24), ou de la diffamation contre un groupe religieux (article 32). Les éléments blasphématoires quant à eux sont prohibés dans les publications destinées à la jeunesse (article 14).

En Alsace-Moselle, en raison de la non-séparation de l'Eglise et de l'Etat, en 1918 la notion de blasphème a été réintroduite dans le droit français, par application de l'article 166 du code pénal allemand. Les articles 166 et 167 du code pénal local d'Alsace-Moselle punissent le blasphème et l'entrave à l'exercice des cultes de 3 ans d'emprisonnement au maximum.

Le Saint Coran quant à lui mentionne différentes catégories du blasphème qui blesse et trouble les sentiments des croyants : Blasphème contre l'unicité de Dieu, contre Marie (la mère de Jésus), contre Jésus Christ et contre le Prophète de l'islam, Mohammed.

2. En ce qui concerne la liberté d'expression, c'est la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 qui consacre ce principe. L'article 11 dispose : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi ».

Par ailleurs, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, dans ses articles

18 et 19 consacre également la liberté d'expression, conjointement à la liberté de conviction et de religion.

Enfin, l'article 10 de la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, entrée en vigueur le 3 septembre 1953 garantit la liberté d'expression.

En droit européen, les jurisprudences de référence sont trois arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme :

- Otto Preminger Institut c/ Autriche du 20 septembre 1994 (Série A n° 295-A) ;
- Wingrove c/ Royaume-Uni, du 25 novembre 1996 (Rec. 1996-V) ;
- I.A. c/ Turquie, du 13 septembre 2005 (Requête 42571/98).

Dans cette dernière affaire, la Cour affirme :

« La Cour rappelle les principes fondamentaux qui se dégagent de sa jurisprudence relative à l'article 10, tels qu'elle les a exposés notamment dans les arrêts Handyside et Fressoz et Roire : la liberté d'expression constitue l'un des fondements essentiels d'une société démocratique, l'une des conditions primordiales de son progrès et de l'épanouissement de chacun. Sous réserve du paragraphe 2 de l'article 10, elle vaut non seulement pour les « informations » ou « idées » accueillies avec faveur ou considérées comme inoffensives ou indifférentes, mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent.

« Ainsi que le reconnaît légitimement le paragraphe 2 de l'article 10, l'exercice de cette liberté comporte toutefois des devoirs et responsabilités. Parmi eux, dans le contexte des croyances religieuses, peut légitimement figurer l'obligation d'éviter des expressions qui sont gratuitement offensantes pour autrui ou profanatrices (Otto Preminger Institut et Murphy). Il en résulte qu'en principe on peut juger nécessaire de sanctionner des attaques injurieuses contre des objets de vénération religieuse. »

Les juges de Strasbourg ont en effet élaboré une jurisprudence cohérente, se formulant comme suit :

Les propos qui heurtent, choquent ou inquiètent sont protégés (jurisprudence Handyside).

Les offenses gratuites qui ne contribuent pas au débat démocratique ne le sont pas (jurisprudence Otto-Preminger).

Aux yeux de la Cour, les arrêts récents sur le blasphème ne contredisent donc pas la jurisprudence Handyside : ils la complètent et en limitent le champ de validité.

Depuis toujours, la Grande Mosquée de Paris a affirmé que la liberté d'expression, corollaire de la circulation des idées, de l'information et

de la connaissance, est une notion fondamentale qui s'inscrit parfaitement dans les préceptes du Livre Saint que sont la tolérance et la paix.

En effet, l'Islam favorise le droit à la liberté de pensée et d'expression pour propager le bien et la vertu, non pas pour répandre le mal et l'offense, se moquer des autres en utilisant un langage injurieux sous prétexte de critique.

Dans ses actions, la Grande Mosquée de Paris, consciente qu'elle évolue dans une société laïque et pluraliste, rappelle continuellement la sourate 2, verset 256 : « Nulle contrainte en religion ».

C'est pourquoi, la Grande Mosquée de Paris, institution religieuse de référence a très souvent résisté à la tentation de poursuivre en justice les pourfendeurs de l'islam et des musulmans.

Néanmoins, elle a voulu faire œuvre de pédagogie et indiquer la direction aux musulmans de France lorsqu'ils faisaient l'objet d'injures ou de diffamation.

Le Saint Coran mentionne le comportement des musulmans face aux injures, aux insultes et à toutes les formes de blasphèmes. Il ne fallait jamais réagir de façon négative ou injurieuse.

« Et dans le livre, il vous a déjà révélé ceci, lorsque vous entendez qu'on renie les versets (le Coran) d'Allah et qu'on se raille, ne vous asseyez point en leur compagnie tant qu'ils n'aient changé de conversation..... ». (Sourate 4, verset 141)

En France, la Grande Mosquée de Paris a saisi à deux reprises les tribunaux :

1. En assignant l'écrivain Michel Houellebecq à la suite de ses déclarations dans le mensuel Lire en septembre 2001 : L'écrivain a déclaré avoir "subitement éprouvé un rejet total de tous les monothéismes" lors d'un voyage au Sinaï, "la religion la plus con, c'est quand même l'islam. Quand on lit le Coran on est effondré... effondré!", "L'islam est une religion dangereuse, et ce depuis son apparition".

La première étape judiciaire a consisté en le dépôt d'un référé mercredi 5 septembre 2001 pour visionner la cassette de l'émission qui devait être diffusée sur France 2 le lendemain. En quittant le Tribunal tard dans la soirée, un journaliste m'interpella : « Maître, maître, quelle fatwa sera prise contre Houellebecq ». Je souhaitais que la justice tranche et effectuais toutes ces démarches pour soumettre la question au Tribunal. Mais, par une telle déclaration, j'étais ramené inexorablement à ma qualité de « musulman » vivant dans une ère bien lointaine ! Michel Houellebecq a été relaxé le 22 octobre 2002.

2. L'Affaire des caricatures :

La publication le 1^{er} février 2006 par le Journal France-Soir des caricatures du prophète de l'islam parues le 30 septembre 2005 dans le journal danois Jyllands-Posten a causé un émoi considérable dans la population musulmane, en France et ailleurs.

Alors que la Mosquée de Paris a appelé à l'apaisement, le journal Charlie Hebdo a fait savoir qu'il entendait à son tour publier ces caricatures, assorties d'autres, dans son édition du mercredi 8 février 2006.

Dans cette édition, douze caricatures sont publiées : l'une d'elles montre le prophète de l'islam avec une bombe dans son turban, une autre montrant des kamikazes arrivant au paradis et leur barrant le passage.

La Grande Mosquée de Paris a décidé de poursuivre l'hebdomadaire satirique pour les deux dessins, ainsi que celui publié en couverture et réalisé par Cabu, représentant le prophète « débordé par les intégristes » et déclarant : « C'est dur d'être aimé par des cons ».

Si la Mosquée de Paris a jugé nécessaire de poursuivre Charlie Hebdo, c'était pour dénoncer le message contenu dans cette publication assimilant tout musulman à un terroriste.

Cet amalgame était insupportable.

Dans l'affaire des caricatures, la Grande Mosquée de Paris défendait une liberté d'expression responsable et non pas de dénigrement. Elle refusait les attaques gratuites qui faisaient trop de mal aux musulmans, et rejetait ces manipulations insupportables.

La Mosquée de Paris a réussi à montrer que la majorité des musulmans de France se veulent appartenir à une religion de paix et qu'étant profondément blessés dans leur foi par des caricatures qui les assimilait à des terroristes, la seule et unique issue était la saisine du juge, protecteur naturel du citoyen contre toute atteinte dont il peut faire l'objet.

Contrairement aux attaques dont elle a fait l'objet, la Mosquée de Paris a toujours admis le droit à la critique de la religion mais pas à l'incitation à la haine contre l'islam.

Dans « l'affaire dite des caricatures », le procès entamé a été à tort considéré comme une atteinte à la liberté d'expression, alors que ce n'était que l'exercice d'un droit.

La Mosquée de Paris, attachée à la liberté d'expression, refuse absolument de se prévaloir du sacré pour interdire à autrui de s'exprimer sur ce sacré. Et, elle dit aux musulmans que face à une déclaration offensante, le moyen légal qui vous est offert est de saisir le juge. N'hésitez pas à le faire.

Le jugement du Tribunal de Grande Instance

de Paris du 22 mars 2007, même s'il a débouté la Mosquée de Paris, peut être considéré comme intéressant, car à l'instar de l'affaire Houellebecq, il a permis de tracer les limites de la liberté d'expression lorsqu'il s'agit des musulmans.

Ce combat mené par la Mosquée de Paris a été fortement stigmatisé par de nombreux médias et d'hommes politiques.

Je rappellerai que le Président de la République, ici-même dans cette salle de la Grande Mosquée de Paris a déclaré en 2007 que « le regard de celui qui n'aime pas les musulmans et le même lorsqu'il se pose sur les juifs »

Vous-même, Monsieur le Président, au cours du dernier dîner du CRIF, vous affirmiez à juste titre que « derrière l'islamophobie, se cache l'antisémitisme ».

Donc, n'issons nos efforts. Je vous soumetts l'une de mes propositions : Pour tout acte contre les musulmans ou leurs lieux de culte, et pour tout acte contre les juifs ou leurs lieux de culte, nos institutions ensemble, côte à côte se constitueront partie civile pour poursuivre les auteurs de ces infractions.

En conclusion, Monsieur le Président, je voudrais en guise de témoignage vous rendre hommage, car à chaque fois que la communauté musulmane a été attaquée (profanations de tombes, dégradations de lieux de prière...), vous avez publiquement manifesté votre soutien.

Au moment où nous faisons circuler une pétition pour dénoncer l'affiche diffusée pour sa campagne le leader du Front National, Monsieur Jean-Marie Le Pen qui représentait l'Hexagone drapée par un drapeau algérien et des mosquées en forme de missiles, vous aviez été sollicité. Sans l'ombre d'une hésitation, alors que vous étiez à l'étranger, vous avez accepté d'apposer votre signature au bas de cette pétition.

Par ailleurs, le Recteur de la Mosquée de Paris a eu les mêmes gestes à l'égard de vos coreligionnaires.

C'est en agissant ensemble que nous ferons reculer ces comportements racistes et xénophobes et participerons à consolider les acquis de la communauté nationale.

Merci.

Maître Chems-Eddine Hafiz

Le blasphème, une approche juive

(Commission du CRIF, relations judéo-musulmanes, 17 janvier 2012)

Rivon Krygier

Mesdames et messieurs, on dit souvent qu'il y a des choses avec lesquelles on ne plaisante pas. Comme je vais tenter de le montrer, les sources traditionnelles du judaïsme ont pris très au sérieux la question du blasphème et l'outrage qu'il traduit. Il importe de comprendre cette susceptibilité, même si elle est difficile à concevoir pour certains modernes détachés de toute religiosité. Au demeurant, je compte montrer que la position tranchée du judaïsme à l'égard du blasphème s'est vue considérablement nuancée au fil des âges, pour diverses raisons. L'une d'entre elles est capitale pour notre temps : la profanation du nom divin n'est pas toujours là où on le croit. Et à vouloir défendre le nom de Dieu, on en arrive parfois, paradoxalement, à le bafouer.

Brossons un bref tableau récapitulatif de ce que disent les textes fondamentaux, à commencer par la Tora. On découvre qu'il existe divers termes connexes pour décliner les formes d'injure à Dieu : « mekalèl (et yaor), nokèv be-chèm, megadèf, meharèf, menaèts, mehalèl »¹.

En français, on a nos propres synonymes : maudire, injurier, diffamer, outrager, déshonorer ou profaner le nom. Du seul verset de Exode 22,27, « N'outrage point l'autorité suprême et ne maudis point le chef de ton peuple », l'exégèse talmudique a retenu trois prohibitions capitales :

1. Interdiction de maudire le magistrat (Ex 22,27a) : Elohim (pris comme puissance, magistrature) : Outrage à magistrat
2. Interdiction de maudire Dieu (Ex 22,27a) : Kelalat Elohim : Blasphème.
3. Interdiction de maudire le chef (politique) (Ex 22,27b) : atteinte à la dignité du représentant de l'État.

Ces prohibitions font elles-mêmes écho à celle énoncée au chapitre précédent : « Celui qui maudit ses parents sera mis à mort » (Ex 21,17).

Pareille sentence doit s'entendre dans le contexte de la société antique et n'a plus aucune validité juridique depuis fort longtemps, je vais y revenir. Ce que je veux en retenir d'abord est l'association établie entre les diverses personnes concernées par les formes

de diffamation, car cela nous permet de comprendre que le blasphème s'inscrit dans une préoccupation générale : la nécessité de respecter les fondements de l'autorité, sans lesquels aucune société ne peut dignement fonctionner. Le mépris inconsidéré envers ceux qui sont les garants du lien social est la matrice de toutes les violences. Certains modernes qui trouvent bien étrange ou incongru le délit du blasphème semblent oublier que dans nos démocraties dans lesquelles s'exerce la liberté de critique, le droit n'est pas insensible à ces notions puisque la diffamation ou l'outrage peuvent être considérés comme des délits passibles de répression. Ainsi, par exemple, selon le code pénal :

[Selon la loi du 29 juillet 1881,] est considérée comme diffamation "toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé" (article 29 de la loi).

Et si l'on prétendait qu'il ne s'agit que d'atteinte à des personnes, rappelons que l'outrage au drapeau français est passible d'une amende de 1.500 euros sur l'ensemble du territoire, selon un décret du ministère de la Justice paru au journal officiel le 23 juillet 2010.² Pour le blasphème à proprement parler, c'est une autre affaire. Il existe encore quelques vestiges ou lois hésitantes dans tel ou tel pays européen, mais généralement ce qui est objet de condamnation, c'est l'atteinte non à la religion en tant que telle mais aux personnes religieuses, en raison d'une incitation à la haine, ou d'injures outrancières. Nous tenterons d'analyser pourquoi il en est désormais ainsi en Occident. Il n'en reste pas moins que l'on peut comprendre que d'un point de vue strictement religieux, blasphémer n'est pas une opinion comme un autre mais constitue la forme d'injure suprême en ce qu'elle touche à la racine même de ce qui constitue notre humanité, « faite à l'image de Dieu », tenue par des normes fondamentales. Au temps biblique, le châtiment réservé au blasphème pouvait prendre la forme de la peine capitale la plus infâmante, à savoir la lapidation.³ Ainsi en Lévitique 24,16, apprend-t-on que :

1- Exemples : Isaïe 37,6 et Ezéchiel 20,27.

2- Décision du Garde de Sceaux, Michèle Alliot-Marie, après la polémique sur une photographie, primée lors d'un concours à Nice, montrant un homme s'essayant le postérieur avec le drapeau français.

3- Michna, Sanhédrin 7:1.

Celui qui blasphème nominativement l'Éternel doit être mis à mort, toute la communauté devra le lapider ; étranger comme indigène, s'il a blasphémé nominativement, il sera puni de mort (Lv 24,16).

Selon la Michna⁴, c'est-à-dire la codification rabbinique couvrant les deux premiers siècles de l'ère commune, le châtement n'est applicable que si c'est le Tétragramme – le nom divin le plus éminent – qui a été maudit, et s'il y a eu avertissement préalable de deux témoins dont les témoignages concordent rigoureusement. Ces conditions restreignaient déjà considérablement les applications possibles de la peine. Ajoutons que la Michna reflète une position plutôt théorique car à l'époque de sa rédaction, au début du III^e siècle, l'institution rabbinique ne dispose plus depuis longtemps d'une véritable autorité souveraine et de sanhédrin, c'est-à-dire d'un tribunal de cour d'assise⁵ (disparu déjà avant la destruction du Temple au premier siècle). Nous avons donc toutes les raisons de penser que la punition capitale pour blasphème n'était plus appliquée. Plus tard, à l'époque des Guéonim, vers le IX^e siècle, on ne parle plus de peine capitale dans les juridictions, mais de hêrêm, de la mise au ban du blasphémateur.⁶

C'est avec le siècle des Lumières, puis de l'Émancipation des juifs au XIX^e siècle que tout bascule. Non seulement les chefs communautaires perdent autorité sur un public désormais disséminé hors de leur juridiction, mais surtout le monde religieux ne peut plus se prévaloir de détenir toute la vérité. Désormais, les narratifs religieux et les discours théologiques sont soumis à l'examen critique par les penseurs et les scientifiques. Peu à peu, la société civile tout entière s'émancipe du joug religieux. L'existence de Dieu ne fait plus l'unanimité, mais quand bien même on y souscrit en tant que « déiste », on ne veut plus laisser aux dignitaires religieux la prérogative de déterminer les normes sociales et morales. Et l'on dénonce plus que jamais les abus d'autorité ou certains dogmes peu convaincants au regard des nouvelles connaissances. Je m'arrête ici car je ne vais pas faire l'historique de la sécularisation des sociétés modernes. Mais il est évident que la question du blasphème ne peut être traitée sans prise de conscience que la règle du jeu – si l'on peut

s'exprimer ainsi – n'est plus du tout la même que celle de la société antique ou médiévale. La société peu à peu veut honorer la liberté de conscience et on estime que nulle institution, fut-elle drapée du halo de la révélation divine, ne peut s'ériger au-dessus du débat contradictoire, de la recherche d'un socle de normativité universelle quelles que soient les obédiences et déclinaisons particulières.

Pour dire les choses nettement, le blasphème ne fait plus scandale car la sacralité religieuse n'est plus le référentiel commun, le fondement de la société. Dès lors, le discours religieux n'est plus en position d'être imposé mais proposé. On ne peut plus vaincre l'impie mais le convaincre. Ce n'est plus avec la force du bras séculier qui accompagne la loi religieuse, mais avec la force de la pertinence ou de la résonance du message religieux que l'on peut espérer emporter l'adhésion des fidèles. Certes certains chefs religieux dont des rabbins useront encore brutalement de l'intimidation et certaines formes de répression telle que l'exclusion ou la dénégation, mais ce sont là des archaïsmes ou atavismes qui suscitent de la part d'un large public le désir de se détacher plus encore de la religion. Allons plus loin encore : la question qui s'impose désormais aux religions n'est pas tant de savoir comment repousser toutes les attaques mais si et comment elles peuvent en tirer parti. Dans l'agressivité envers la religion, il y a aussi parfois de la pertinence qui, si elle est entendue, peut conduire à l'assainissement de certaines conduites abusives, ou mener à l'approfondissement et à l'intériorisation des valeurs. Je citerai ici un grand maître du XX^e siècle : le rabbin Abraham Isaac Kook (1865-1935) :

« L'athéisme a une légitimité temporaire car il est nécessaire pour purger la foi des aberrations dont elle est entachée à cause d'un déficit de perception ou une défaut dans la pratique culturelle. C'est là la vraie raison de son émergence... »⁷

Et il disait encore avec force :

Les véritables justes n'élèvent pas leurs plaintes contre l'iniquité, mais instaurent la justice ; ils n'élèvent pas leurs plaintes contre l'hérésie, mais confortent la foi ; ils n'élèvent pas leurs plaintes contre l'ignorance mais propagent la sagesse.⁸

J'en arrive à un dernier point que me paraît

4- Michna, Sanhédrin 7:5.

5- Un tribunal de 23 juges, « sanhedri ketana », pour prononcer des peines capitales (michna, Sanhédrin 1:4).

6- Cf. Mueller, Teshuvot Geoné mizrah u-maarav, 1898, 27a, resp. n° 103, cité in : Encyclopedia Judaica, Tome 4, Blasphemy, p. 1074.

7- Arpilé tohar, Les nuées immaculées, dans Abraham Isaac Kook, traduction en anglais de Ben Tzion Bokser, New York, Ramsey, Toronto, 1978, pp. 261-269).

essentiel : la liberté de culte et de religion est un droit fondamental des États modernes. Et ce droit donne droit au respect. On le sait, certains discours, propos insultants ou dessins caricaturaux antireligieux frisent l'incitation au mépris et à la haine. Aucun juif attaché à sa tradition n'accepterait par exemple que l'on souille délibérément un Sefer Tora, même en dessin. Ce n'est pas tolérable ! Mais je ne suis pas en droit d'exiger que le large public respecte religieusement ma religion, dont il ne partage pas les convictions, ni en adopte les codes et les préventions. Pour un juif pratiquant, profaner publiquement le Chabbat est grave – c'est même mentionné dans les dix commandements – mais cela ne lui donne pas droit de caillasser quiconque le ferait. Et si blasphémer est irrespectueux et peut verser dans l'ignominie, on ne peut en dire autant de formes caustiques de la critique des religions véhiculées dans certaines blagues ou dessins caricaturaux. Cela peut déplaire et être désobligeant mais la susceptibilité autour de tout cela peut être vite abusive. Voir dans toute critique, y compris de mauvais goût, un « blasphème », ce serait verser dans une forme de paranoïa dont les idéologies fondamentalistes de toutes obédiences se nourrissent pour attiser la haine. C'est exactement ainsi qu'elles procèdent : elles « oublient » la règle du jeu des temps modernes, en se référant de façon illusoire à un temps révolu, prenant leur croyance pour une certitude universelle, et monte en épingle chaque incident comme si c'était une profanation suprême. L'outrage les conduit à l'outrance, incapables qu'elles sont de garder leur sang froid.

Le peuple juif pour sa part s'est habitué à absorber la critique de la religion à travers des formes humoristiques d'autodérision. Une blague très populaire raconte qu'à son jeune fils à qui on avait expliqué ce qu'est la trinité chrétienne, le papa juif a répliqué avec détermination : « Tout cela, mon fils, c'est des balivernes. Je t'ai déjà enseigné trois choses : – il n'y a qu'un seul Dieu ; – il n'existe pas ; – et nous somme son peuple ! » Cette blague n'est peut-être pas tendre envers les chrétiens mais elle se moque d'abord de soi, de toute l'ambiguïté dans laquelle pas mal de juifs s'empêtrèrent dès lors qu'il s'agit de rendre compte de leur attache religieuse et identitaire pour le moins compliquée. Et l'humour dédramatise et désamorce les violences.

Le paradoxe suprême auquel je veux aboutir, c'est que dans la société moderne, plus que toute autre, chercher à imposer sa normativité personnelle, ou s'insurger avec véhémence contre toute divergence ou critique fait à l'encontre de sa conviction loin d'ennoblir sa cause, la profane. Mes chers amis, c'est peut-être là que réside aujourd'hui le plus grand « blasphème », si l'on veut bien retenir de ce terme non comme au temps jadis, *stricto sensu*, la profération injurieuse du nom sacré, mais la profanation du nom, du renom divin. En hébreu, cela s'appelle le *Hiloul ha-chèm*. Voici ce qu'en dit le Talmud.

Si quelqu'un est capable de lire et commenter la Tora et sait se montrer prévenant envers les sages, n'est pas pour autant capable de se montrer honnête en faisant du commerce ni de s'adresser avec respect à toute personne qu'il rencontrerait, que disent alors les gens à son sujet ? Pauvre homme est le père qui lui a enseigné la Tora, pauvre homme est le maître qui le lui a enseignée ! [Ou encore : Voyez un tel qui a pourtant étudié la Tora, regardez comme ses actes sont corrompus, combien son comportement est honteux ! À son sujet, l'Écriture dit : « (Ils ont profané Mon saint nom) parce qu'on disait d'eux : "Et dire que c'est le peuple de Dieu, et c'est de Son pays qu'ils sont sortis" » (Ez 36,20)] (Yoma 86a).

Au fond, en notre temps désormais, la vraie question d'un point de vue religieux n'est pas tant qu'est-ce qui entre dans la définition stricte du blasphème, mais quelle est la réaction adéquate face à ses déclamations diverses. La vraie question n'est pas qui est l'impie ou le profanateur, mais qui est le religieux, celui qui est censé, malgré toutes les faiblesses humaines, porter les valeurs de justice et d'humanité enseignées dans sa religion. On ne force le respect, de Dieu et de la religion, que parce que l'on agit et réagit dans le respect.

Article R624-2

Le fait de diffuser sur la voie publique ou dans des lieux publics des messages contraires à la décence est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^e classe. Est puni de la même peine le fait, sans demande préalable du destinataire, d'envoyer ou de distribuer à domicile de tels messages. Les personnes coupables des contraventions prévues au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre

l'infraction ou de la chose qui en est le produit (Cela peut être votre forum). Le fait de faciliter sciemment, par aide ou assistance, la préparation ou la consommation des contraventions prévues au présent article est puni des mêmes peines.

Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, des infractions définies au présent article.

Les peines encourues par les personnes morales sont : 1° L'amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-41 ; 2° La confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

Article R624-3 - Modifié par Décret n°2005-284 du 25 mars 2005 - art. 1 JORF 30 mars 2005- La diffamation non publique commise envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^e classe. Est punie de la même peine la diffamation non publique commise envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap.

Rappelons que l'outrage au drapeau français est passible d'une amende de 1 500 euros sur l'ensemble du territoire, selon un décret du ministère de la Justice paru au journal officiel (23 juillet 2010).

La Garde de Sceaux, Michèle Alliot-Marie, punit l'outrage au drapeau tricolore après la polémique sur une photographie, primée lors d'un concours à Nice, montrant un homme s'essuyant le postérieur avec le drapeau français. Le décret institue une amende prévue pour les contraventions de la 5^e classe soit 1 500 euros, qui sanctionnera le fait, « lorsqu'il est commis dans des conditions de nature à troubler l'ordre public et dans l'intention d'outrager le drapeau tricolore », de « détruire, détériorer ou utiliser de manière dégradante » le drapeau « dans un lieu public ou ouvert au public ».

Le texte précise qu'est également puni, « pour l'auteur de tels faits, même commis dans un lieu privé, le fait de diffuser ou faire diffuser l'enregistrement d'images relatives » à ces faits.

Ce qu'on demande en premier à une personne quand elle se tient au tribunal divin, après son passage sur terre : « As-tu commercé en toute honnêteté ? »

Rabba enseigne : Lorsque l'homme sera introduit au jugement dernier, on lui demandera : As-tu commercé/négocié/mené tes affaires de manière honnête / loyale /intègre ? As-tu fixé des moments pour étudier la Tora ? (instruction spirituelle et morale : transmissions des valeurs). As-tu bâti une famille ? As-tu aspiré à la délivrance (développé une espérance, une utopie), as-tu discuté les arcanes de la sagesse (dilemmes), as-tu cherché à tirer un enseignement d'un autre ? (Chabbat 31a).

Intervention du Grand Rabbin SIRAT

C'est avec beaucoup de joie et d'émotion que j'ai répondu le 17 janvier dernier à la double invitation de mes amis : Si Delil Boubakeur, Recteur de la mosquée de Paris, et Richard Prasquier, Président du CRIF.

En entrant dans la grande salle de prière, je me souvenais avec nostalgie de mes rencontres avec Si Hamza Boubakeur, alors Recteur de la Mosquée, lorsque moi-même j'exerçais les fonctions de Grand Rabbin de France, et avec lequel j'ai signé en 1982- la déclaration de constitution des amitiés judéo-musulmanes, en présence de nombreux journalistes. Nous étions, semble-t-il, en avance sur notre temps et c'est pourquoi nous n'avons guère été suivis. D'ailleurs, à cette époque, j'avais proposé à

Monsieur Jacques Chirac alors Maire de Paris, de créer un institut de formation d'imams qui ferait appel à des enseignants possédant la double culture : culture générale et culture religieuse musulmane : là aussi, je n'ai pas été entendu : le moment n'était pas encore propice. Aujourd'hui je me réjouis de constater la profonde fraternité qui unit des enfants d'Abraham issus de nos deux communautés. Un grand travail d'éducation de part et d'autre est nécessaire pour mieux nous connaître et définir également les points de divergence doctrinale qui ne doivent jamais entraîner la division, encore moins la haine, entre nos communautés. Le Dieu d'Abraham que nous servons les uns et les autres, les religions juive et musulmane



↑ Quelques participants à cette « première réunion officielle ».

que nous pratiquons, ou en tous cas vis-à-vis desquelles nous nous considérons définitivement rattachés par notre culture, nos valeurs, notre histoire, nous demandent de nous conduire en frères malgré nos divergences et surtout d'établir un dialogue fraternel afin de surmonter les tensions qui pourraient surgir ça et là.

Qu'il me soit permis de citer ici un extrait du Coran dans la très belle traduction du Cheikh Hamza Boubakeur, agrégé de l'Université, Recteur Honoraire de la Mosquée de Paris (Page 260-261)

Sourate XLII versets 12-17

- 12 A lui appartiennent les clefs des cieus et de la terre. Il attribue généreusement ou parcimonieusement les richesses à qui il veut. Il est omniscient.
- 13 Il vous a ouvert en matière de religion, une voie qu'il avait recommandée à Noé, celle que nous t'avons révélée, celle que nous avons recommandée à Abraham, à Moïse et à Jésus, (à savoir) : acquittez-vous du culte (à rendre à Dieu) et n'en faites pas un sujet de division. Ce à quoi tu appelles les (idolâtres) leur paraît énorme. Dieu attire vers lui qui il veut et dirige vers lui (le pêcheur) repentant.
- 14 C'est après avoir pris connaissance (du vrai culte de Dieu) que (les hommes) se sont divisés, en raison de leur insolence les uns vis à vis des autres. N'eût été un arrêt pris antérieurement par ton Seigneur, (reportant leur jugement) à un terme fixé, il eût, certes, déjà été arbitré entre eux. Ceux qui ont hérité de l'Ecriture, après ces gens-là, sont dans un doute troublant à son sujet.
- 15 Appelle donc à cette (religion) ! Va droit comme il t'a été ordonné ! Je ne suis point (les idolâtres) dans leurs passions et proclame : « Je crois en toute Ecriture révélée par Dieu ! J'ai reçu l'ordre de juger équita-

blement entre vous. Dieu est notre Seigneur et le vôtre ! A nous nos œuvres et à vous les vôtres ! Il n'y a pas de litige entre nous ! Dieu nous unira, vous et nous ! Vers lui est le devenir !

- 16 Ceux qui ergotent au sujet de Dieu, après qu'il a été répondu à son appel, leurs arguties sont sans valeur auprès de leur Seigneur. Son courroux les poursuit et leur châtement sera cruel.
- 17 Dieu a révélé l'Ecriture et (institué) la balance en toute vérité. Qu'en sais-tu ? L'Heure est peut-être proche.

Je félicite les dirigeants de la Mosquée de Paris et du Crif, d'avoir mené à bien les pourparlers qui le conduisent à signer aujourd'hui devant nous un protocole d'accord montrant ainsi un exemple à suivre aux communautés et aux institutions de notre pays, d'Europe et du monde.



↑ Le Grand-Rabbin Sirat à la tribune.

Que Dieu bénisse vos efforts et je souhaite être invité à des cérémonies semblables à la nôtre aujourd'hui dans de nombreuses villes de banlieue, de province et d'Europe.

Je ne suis pas sûr de pouvoir être présent physiquement, mais je ne manquerai pas, si Dieu me prête vie, d'envoyer mes félicitations et mes encouragements et surtout d'exprimer ma joie et mon espérance.

**Grand Rabbin René Samuel Sirat,
ancien grand Rabbin de France**

Judaïsme-Islam : ce qui nous rapproche, ce qui nous distingue

Entretien avec le Grand Rabbin de France, Gilles Berheim

Le Grand Rabbin de France, Gilles Bernheim, plaide pour un approfondissement de la connaissance entre les deux religions. Il insiste sur le lien commun qui unit chacune à la France.

- Au plan spirituel, quels sont, selon vous, les principaux points de convergence et de divergence entre le judaïsme et l'islam ? Au point de départ, bien sûr, est commune l'affirmation de l'existence du Dieu unique, et le fait qu'il excède toutes les représentations – d'où l'interdit de figurer son image, qui nous sépare des chrétiens catholiques et orthodoxes. Quant aux convergences liées aux implications de ces dogmes dans la vie, je vous répondrai : le principe d'humilité, la fraternité en droit de tous les hommes fils d'un même père, l'exigence de justice, en d'autres termes le respect de la Loi. De là vient l'importance, aussi, du droit : Mahomet, comme Moïse, est un prophète-législateur, d'où ce juridisme, ce « formalisme » religieux qui surprennent tellement les esprits chrétiens, pour qui les fondements de la justification ou de la réconciliation humaine sont tout autres. Je verrais deux grandes lignes de différenciation, qui s'expliquent avant tout par l'histoire : d'abord l'islam, qui est plus récent, se veut une récapitulation des vérités proclamées avant lui par les patriarches et prophètes du judaïsme, puis du christianisme, et que l'enseignement de son propre prophète vient compléter et couronner. Par suite, la révélation étant désormais complète et à la portée de tous, l'islam est donc une religion qui cherche à faire des prosélytes. Le judaïsme au contraire, extrêmement minoritaire, se regarde comme dépositaire d'une mission particulière, certes au bénéfice de l'humanité entière, mais que lui seul a l'obligation de remplir sous cette forme (Exode 19,6) : « choisi pour être un royaume de prêtres, un peuple saint ». Israël, tenu à l'observance des 613 commandements, n'espère des autres hommes que l'observance des sept « lois noahides », lois de la morale universelle, qui ne comportent sur le plan religieux que les interdits du blasphème et de l'idolâtrie. Deuxième différence : le développement de l'islam est souvent inséparable d'une conquête politique et militaire. Là où le judaïsme connaît dès ses textes fondamentaux une opposition entre le politique et le religieux (Deutéronome 17), puis le développement religieux sur les ruines de l'espérance nationale suite à la destruction du second temple en l'an 70, l'islam

pose une soumission du glaive politique à l'autorité religieuse.

- On rassemble souvent le christianisme, le judaïsme et l'islam dans la formule de « religions du Livre ». Vous retrouvez vous dans celle-ci ? La Torah, c'est le Coran des Juifs ?

L'expression « religions du Livre » est d'origine musulmane. Dans sa version courante que vous citez, elle est moyennement satisfaisante, puisque le Livre n'est pas, dans les trois cas, le même. L'islam, étant apparu le dernier dans l'histoire, peut sans problème reconnaître tous les prophètes antérieurs, de même que le christianisme reconnaît Moïse et tous les prophètes bibliques. L'islam peut avoir sa propre lecture de la Torah et de l'Évangile, de même que le christianisme a sa propre lecture de l'Ancien Testament. En ce sens, les chrétiens sont en présence de l'islam comme les juifs en présence du christianisme. La seule différence, et elle est considérable, c'est que la révélation du Christ intègre la Bible à la lettre, telle qu'elle est reçue par le judaïsme, tandis que l'islam, au nom du Coran qui est dicté mot à mot par Dieu et qui, par conséquent, fait loi, parle d'une Torah et d'un Évangile qui seraient des sortes de pré-Coran, mais ne correspondent pas aux livres qui sont actuellement entre les mains des juifs et des chrétiens, puisque leurs textes auraient été altérés, selon les propos dictés par Dieu à Mahomet en de nombreux versets.

- Des points communs tels que le monothéisme, le sens du rituel, les prescriptions alimentaires ou la circoncision sont-ils suffisants pour rapprocher le judaïsme et l'islam ? La proximité tient d'abord au fait que pour les deux religions, les commandements et prescriptions à observer au quotidien sont omniprésents. Un musulman comprend beaucoup mieux ce qu'est une boucherie cachère qu'un chrétien ne le comprendra jamais. Mais il est un autre point commun aux juifs et aux musulmans, c'est l'absence de clergé. Assertion qu'il faut immédiatement tempérer en précisant que le schisme, hérité de Darius et des hiérarchies perses, a donné naissance aux ayatollahs. Le sunnisme, quant à lui, se passe de clergé. En revanche, le musulman est soumis à la volonté divine, et sa perfection consiste en la perfection à cette soumission. Le juif se ressent plutôt au service d'un projet d'histoire. Le messianisme n'est vécu que comme le stade supérieur de cette histoire et non comme sa fin, alors que cette notion très

peu présente dans le sunnisme, quelque peu dans le chiisme mais sous la forme plus vague de l'attente du retour du Prophète.

- De votre point de vue, les deux religions ont-elles la même conception de la place du temporel et du spirituel dans la vie de l'homme, dans la cité ? Je ne le crois pas. L'expérience historique des contradictions entre le religieux et le politique est une chose importante. Cette expérience, l'Occident chrétien l'a connue, dans les longues luttes médiévales pour le pouvoir entre le pape et l'empereur, puis autour de la question confessionnelle au temps des réformes, qui a préparé la séparation du politique et du religieux dans la cité, dans la société et dans la vie bien avant les Lumières et la Révolution française. Jusque récemment, les conditions historiques de cette expérience n'étaient pas réunies dans le monde musulman. Le « printemps arabe » ouvre assurément une nouvelle page avec son lot d'espérances, d'interrogations et d'inquiétudes.

- Précisément, des élections viennent de porter au pouvoir des partis musulmans dans plusieurs pays. Quelles sont, selon vous, les conditions pour que la démocratie soit une réalité dans les pays arabo-musulmans ? La première condition est la fin des dictatures et autres régimes autoritaires où les résultats des élections étaient fixés à l'avance. Cette condition a été réalisée dans quelques pays et est en cours de réalisation dans d'autres. Je souhaite dire à nouveau mon admiration pour le courage des peuples qui se sont soulevés. La question que vous posez va bien au-delà d'éventuelles références à la charia qui a parfois été utilisée ici comme un épouvantail. Cette instrumentalisation d'un objet religieux à la fois complexe et ouvert dans ses interprétations me déplaît et je rappellerai donc que l'inscription de la charia comme principale source de droit dans la constitution égyptienne remonte à 1980, sans que cela ait, depuis, suscité de grandes émotions dans nos sociétés européennes. La deuxième condition, pour qu'au sein des sociétés arabo-musulmanes l'islam puisse intégrer l'idée de démocratie, réside dans l'affermissement des courants de pensée critiques et dans l'élaboration de véritables pôles laïcs. J'entends ici par laïcité, non point la négation de la religion, mais la sauvegarde de la liberté de conscience et de la tolérance, un lieu où la religion échappe à toute manipulation idéologique ou politique pour qu'elle puisse reposer non sur la contrainte mais sur la liberté et la dignité d'autrui. La démocratie n'est pas qu'une façon d'accéder au pouvoir par le suffrage universel. Elle nécessite la possibilité de

l'alternance, la séparation des pouvoirs, le droit d'expression des minorités, ainsi que le respect des libertés fondamentales et notamment celles des femmes. Il n'y aura pas en terre d'islam de paix civile durable, ni de société démocratique, si l'emportent la « sacralisation du politique » ou « la politisation du sacré » qui mènent à la volonté de purification de la société et finalement à la destruction de tout lien social.

- Le Coran contient de nombreuses sourates critiquant ou attaquant les juifs et les chrétiens. Considérez-vous ces phrases comme des scories historiques (remontant à la vie du Prophète) ou comme les fondements de l'animosité de certains pays (ou individus) musulmans à l'égard des juifs, d'Israël, des chrétiens ou de l'occident ? Les conflits anciens, les rivalités spirituelles, ont laissé de toutes parts bien des traces dans les textes qui eux-mêmes imprègnent les esprits. Jules Isaac a naguère analysé l'« enseignement du mépris » chrétien à l'encontre des juifs et l'Eglise a prêté attention à ce travail. Peut-être y a-t-il matière à une démarche similaire sur les sources musulmanes.

- Le judaïsme, l'islam et le christianisme font à la femme une place spécifique qui n'est pas bien perçue du monde moderne. Peut-on reprendre cette antienne générale sur le « machisme » des religions ou y a-t-il des différences dans le statut que chacune d'entre elles réserve à la femme ? Commentons par évacuer l'actualité : quelques milliers de juifs extrémistes ont eu récemment en Israël un comportement déplorable que je condamne fermement. L'enseignement du judaïsme est clair : si la femme n'est pas semblable à l'homme, elle l'est en dignité. Longtemps le monde juif orthodoxe a négligé la vie sociale et professionnelle ainsi que l'instruction religieuse des femmes. Aujourd'hui, les femmes peuvent à la fois accéder aux professions de toutes sortes et étudier les textes sacrés du judaïsme. Il n'y a aucune raison pour que les femmes soient tenues pour mineures dans l'ordre religieux. Et je ne vois pas pourquoi l'islam resterait étranger à cette évolution globale. Permettez-moi d'ajouter un mot sur l'idée de décence puisque le débat sur les femmes et la religion est parfois réduit aux seules considérations vestimentaires. Chaque individu a son référentiel, explicite ou implicite, en matière de décence et s'habille comme il l'entend. Il est bien évident que le respect dû à une femme n'est pas proportionnel à la longueur de ses vêtements. Pour autant, mon référentiel religieux en matière de décence m'amène à préférer les jupes longues pour les femmes dans l'espace public.

Et s'il me fallait récuser la décence religieuse pour faire moderne, alors ne comptez pas sur moi pour faire moderne !

- Le catholicisme se réfère au Vatican. Le judaïsme et l'islam ont, quant à eux, des autorités nationales. Parle-t-on de la même chose à propos du judaïsme de France et de l'islam de France ? Pour le judaïsme comme pour l'islam, il n'y a pas d'autorité religieuse suprême comparable au Pape. Ces religions ont maintenu leur identité, leur vitalité et même leur unité fondamentale, sans chercher à s'unifier dans un dogme vérifié ou garanti par une hiérarchie réputée infaillible. Pour autant, on ne parle pas de la même chose quand on évoque le judaïsme de France et l'islam de France. Le judaïsme français a une histoire très ancienne et très particulière de près de vingt siècles, qui se fonde sur trois sentiments : la gratitude à l'égard du pays qui, le premier en Europe, sut faire des juifs des citoyens, la véritable communauté d'inspiration et de destin qui lie deux universalismes – celui des droits de l'Homme et celui des dix commandements – mais aussi la mémoire de la shoah qui a vu la déportation, depuis la France, de plus de 70 000 Juifs. Une mémoire si singulière est forcément

unique.

- Quels sont vos projets et quelles sont vos aspirations pour les relations entre le judaïsme et l'islam en France ? Une plus grande connaissance mutuelle, qui repose notamment sur un travail d'ordre véritablement théologique, fondé sur l'étude de sources sacrées qui nous rassemblent bien plus qu'elles ne nous séparent. Et d'autre part une relation qui se fonde sur un lien commun avec la France, son histoire, sa littérature, ses paysages, sa culture – et qui sache laisser de côté d'autres attachements et d'autres affections, d'ailleurs légitimes. C'est ici, en France, que se joue notre destin collectif et que nous avons une histoire à écrire au sein de la communauté nationale. La Conférence des Responsables de Culte en France, qui réunit six religions, s'est construite sur cette idée et continuera en 2012 à agir pour lui donner réalité.

Source : Etienne de Montety, Le Figaro,
14/1/2012

lundi 16 janvier 2012

Source Jerusalem et Religions
Lettre d'information 13-12-2012

La culture judéo-chrétienne peut sauver l'Europe et le monde

Conférence du rabbin Jonathan Sacks

La culture judéo-chrétienne peut sauver l'Europe et le monde. C'est ce qu'a affirmé le grand rabbin Jonathan Sacks à Rome, après avoir été reçu par Benoît XVI.

Le rabbin des communautés juives unies du Commonwealth s'est exprimé au cours d'une conférence qui s'est tenue à l'université pontificale grégorienne, lundi 12 décembre 2011.

Le grand rabbin a expliqué que le système de libre marché et de l'économie capitaliste est né de la culture judéo-chrétienne. Pour cette raison, il estime que l'avenir économique, politique et culturel de l'Europe dépendra de son attention « à son âme et à ses racines religieuses ».

Selon le grand rabbin, la relation entre juifs et chrétiens s'est métamorphosée depuis le 13 juin 1960, rencontre historique du juif français Jules Isaac avec Jean XXIII.

Revenant sur sa rencontre avec Benoît XVI, le 12 décembre au matin, le grand rabbin a fait remarquer que depuis un demi-siècle les juifs et chrétiens ont choisi un dialogue face à face.

Le temps est venu aujourd'hui que la collaboration entre juifs et chrétiens se réalise pas après pas.

« Juifs et chrétiens ensemble – a-t-il souligné – peuvent contrecarrer la sécularisation de l'Europe ». Selon Jonathan Sacks, l'Europe est en train de perdre ses racines judéo-chrétiennes, avec des conséquences inimaginables dans le domaine de la littérature, de l'art, de la musique, de l'éducation et de la politique.

« Quand une civilisation perd sa foi, elle perd aussi son avenir. Lorsqu'elle retrouvera sa foi, elle retrouvera son avenir », a souligné le grand rabbin.

« Pour le bien de nos fils, et de leurs fils à naître, a-t-il ajouté, nous – juifs et chrétiens, côte à côte - devons renouveler notre foi et sa voix prophétique. Nous devons aider l'Europe à retrouver son âme ».

Pour expliquer la particularité culturelle de l'Europe, le grand rabbin a affirmé que le cœur de la culture tient dans la religion. C'est la rai-

son pour laquelle l'Occident s'est différencié par son développement et son progrès.

Jonathan Sacks a rappelé que la Chine était technologiquement beaucoup plus avancée que l'Occident avant le XV^e siècle. Les chinois ont inventé la boussole, la carte, l'imprimerie, la poudre à canon, la porcelaine, les machines à filer et à tisser. Pourtant ils n'ont jamais développé une économie de marché, ils n'ont pas réalisé de révolution industrielle ou de croissance économique élevée. L'héritage judéo-chrétien a manqué à la Chine.

Les juifs ont contribué pour une large part à l'économie : le rabbin a révélé que bien que les juifs soient moins de 5% de la population du monde, ils ont reçu plus de 30% des prix Nobel pour l'économie. Citons entre autres John Von Neumann, Milton Friedman, Joseph Stiglitz, Daniel Kahneman et Amos Tversky.

« Le Joseph de la Bible, a-t-il suggéré, pourrait être établi premier économiste du monde, ayant découvert la théorie des cycles commerciaux – sept ans d'abondance suivis de sept années de vaches maigres ».

« Et la situation financière de l'Europe, a-t-il ajouté, serait bien meilleure aujourd'hui si les hommes connaissaient mieux le contenu de la Bible ».

Pour Jonathan Sacks, la tradition judéo-chrétienne incarne des valeurs fondamentales, comme le profond respect pour la dignité de la personne humaine, conséquence de l'affirmation biblique de créature « à l'image et à la ressemblance de Dieu ».

Citons également le respect de la propriété privée, et l'appréciation du travail. Ainsi Dieu a dit à Noé qu'il serait sauvé des eaux, mais qu'il devait construire l'arche.

En ce sens, la création de postes de travail est la plus haute forme de charité parce qu'il fournit aux personnes la dignité et la liberté de ne pas être à la charge des autres.

« Dans le judaïsme, a souligné le grand rabbin, il existe une disposition positive à créer la richesse, qui est collaboration à l'œuvre créatrice de Dieu ».

« Pour le judaïsme, a-t-il poursuivi, la caractéristique la plus importante du libre marché est la capacité d'alléger les effets négatifs de la pauvreté ».

« L'enseignement rabbinique, a expliqué Jonathan Sacks, est favorable au libre marché

et à la concurrence parce qu'elle suscite la richesse, des prix plus bas, augmente la liberté de choix, réduit le niveau de pauvreté, étend le souci de l'environnement à toute l'humanité, et empêche que nous soyons des victimes passives des circonstances et du destin. De cette façon, la libre concurrence libère des énergies créatives et sert le bien commun ».

Pour ces raisons, l'économie de marché et le capitalisme moderne sont apparus dans une culture judéo-chrétienne. L'Europe a développé sa propre culture et sa propre spiritualité de façon admirable. L'éthique religieuse a été l'une des forces entraînant cette nouvelle forme de création de richesses.

Le grand rabbin a poursuivi en affirmant que dans la Bible se trouve la structure de la législation sociale, avec les mesures d'aide aux pauvres, l'annulation des dettes, les esclaves libérés l'année jubilaire et la terre restituée aux propriétaires d'origine.

« Dans la Bible, a-t-il précisé, se trouve un système social extrêmement sophistiqué, qui affirme que les pauvres doivent disposer des moyens de subsistance, et que tous les sept ans la terre et les richesses doivent être redistribuées pour corriger les équilibres du marché et établir une égalité équitable ».

Le grand rabbin a conclu en affirmant que « le moment est venu de retrouver une éthique de la dignité humaine faite à l'image de Dieu. Quand l'Europe retrouvera son âme, elle retrouvera sa richesse. Mais auparavant il faut se souvenir que l'humanité n'a pas été créée pour servir les marchés. Les marchés ont été créés pour servir l'humanité ».

Antonio Gaspari

Traduit de l'italien par Anne Kurian

© Source : Zenit. 15 décembre 2011

Benoît XVI reçoit le grand rabbin Jonathan Sacks Une audience « historique »

Benoît XVI a reçu au Vatican, le lundi 12 décembre, le grand rabbin Jonathan Sacks. Une audience qualifiée d'historique par Radio Vatican.

Le grand rabbin Yaakov Zvi, ou Jonathan Henry, baron Sacks, est né à Londres en 1948, il est rabbin des communautés juives unies du Commonwealth.

Parlant, en septembre dernier, avec l'archevêque de Westminster, Mgr Vincent Nichols,

lors de la rencontre du Conseil pour Chrétiens et Juifs, à l'occasion de l'anniversaire du voyage de Benoît XVI au Royaume-Uni, Lord Sacks avait déclaré que sa visite au Vatican serait une réponse à ce que le pape lui avait dit alors : « La relation avec le peuple juif m'est précieuse et je veux l'approfondir ».

Lord Sacks a ajouté que le voyage du pape au Royaume Uni avait permis de rencontrer « un homme de Dieu qui dit la parole de Dieu ».

Lundi après-midi, le grand rabbin a tenu à l'Université pontificale grégorienne une conférence sur le thème: « L'Europe a-t-elle perdu

son âme ? », lors d'une rencontre présidée par le cardinal Kurt Koch, président de la Commission pontificale pour les rapports religieux avec le judaïsme.

« Selon le grand rabbin Sacks, résume Radio Vatican, il est urgent de retrouver les valeurs de la justice et de la compassion. Sans minimiser les tragédies historiques et les divisions religieuses du passé, il est possible de proposer une éthique judéo-chrétienne. Les deux religions ne doivent pas sous-estimer leur influence. »

© Source : Zenit. 12 décembre 2011

Union des enfants d'Abraham

UDEA

300 chemin des Moulins - BP 532 - 73005 CHAMBERY CEDEX

Compte-rendu des conférences du 19 novembre 2011 à Aix-les-Bains
et du 26 novembre à Chambéry

L'Union des Familles de Culture Musulmane et l'Union des Enfants d'Abraham ont rassemblé six conférenciers savoyards, dont les responsables religieux de tous horizons, à l'occasion de la commémoration de la rencontre à Assise, il y a 25 ans.

Dans un climat fraternel de grande liberté, de confiance et de franchise, les participants ont développé les thèmes importants de la spiritualité et de la modernité aujourd'hui.

Ils ont rappelé qu'ils étaient d'abord des citoyens, fortement attachés à l'esprit de la laïcité qui donne l'occasion aux religions de s'exprimer dans le cadre des lois de la République. Il leur est apparu essentiel de travailler régulièrement sur des terrains où ils partagent les mêmes valeurs et le même sens de l'homme. Dans une société française multiculturelle, le dialogue n'est pas une option parmi d'autres, c'est une nécessité.

Le dialogue interreligieux est une épreuve difficile, chacun s'enfermant dans sa culture, sa sensibilité et sa religion. « L'indifférence religieuse, la peur de l'autre et le repli identitaire peuvent être de sérieux obstacles à une vie commune et paisible. »

Les rencontres interreligieuses ne doivent pas se limiter à des discussions et des débats ; elles doivent nous inviter à changer, à évoluer, à former et à se réformer. Nous devons être à

l'écoute des critiques et faire entendre les nôtres. Il y a urgence à réfléchir ensemble aux questions brûlantes de nos contemporains et à proposer, dans un contexte de laïcité ouverte, des réponses spirituelles et philosophiques qui permettront à tous de grandir en humanité.

C'est dans la vie de tous les jours que la coexistence doit être résolue, la vie quotidienne doit être au centre du rapprochement.

Un nouveau souffle aux relations entre musulmans et chrétiens est engagé en Savoie dans cette époque de diversité, de mélange et de très profonde complexité.

Le sujet de l'aumônerie musulmane dans les prisons est aujourd'hui primordial. De nombreux détenus vivent parfois dans des conditions très difficiles et ont besoin de soutien moral et d'accompagnement spirituel.

Dans les hôpitaux, une présence chaleureuse et sécurisante est requise auprès des malades. Nous n'avons pas d'autre choix que d'apprendre à vivre tranquillement et paisiblement ensemble. Un vrai challenge face aux défis de notre époque tels que l'indifférence, la haine, la mondialisation et tant d'autres effets pervers du renfermement sur soi.

**Le président
F. Benabadji**

Le projet « La Flamme de l'Espoir Citoyen, je vote donc je suis ! » organisé par les Scouts musulmans de France

Du 7 mai au 24 septembre 2011, dans le cadre de l'Année Internationale de la Jeunesse proclamée par l'ONU, de l'Année européenne du bénévolat et du volontariat, un bus s'est arrêté dans 26 villes de France pour inviter les jeunes, à travers des rencontres et des débats, à s'approprier leur place dans les décisions politiques qui concernent leur avenir. Dans chaque ville un moment fort a été le dépôt d'une gerbe aux monuments aux morts en présence des autorités et des élus, ce qui montre l'importance que tous ont attaché à ce que représentait cette Flamme.

Il s'agissait aussi de réaliser un devoir de mémoire pour défendre le « vivre-ensemble », légué par tous ceux qui se sont battus pour la liberté, l'égalité et la fraternité.

Voici quelques exemples des propositions, formulées par les jeunes et transmises aux élus, pour améliorer la vie politique :

- mettre en place un autre modèle de gouvernance où l'humain serait au centre du système ;
- respecter l'environnement en développant des modèles économiques alternatifs ;

- développer une économie solidaire pour lutter contre le chômage, la pauvreté et l'exclusion ;
- faire de sa diversité culturelle, un enrichissement...

Cette Flamme dont l'objectif en cette période préélectorale était de sensibiliser les jeunes à exercer leur devoir de citoyen paraît avoir atteint son objectif. Outre son passage dans nombre de villes elle est allée, accompagnée par de nombreux garçons et filles membres des Scouts musulmans de France, dans des hauts-lieux de l'Histoire de France, qu'il s'agisse d'une visite à l'Assemblée nationale et d'une au Conseil économique, social et environnementale ou d'une cérémonie au mémorial du camp de Drancy ou, les deux derniers jours, d'une cérémonie du souvenir au Mémorial de la France combattante au Mont Valérien et d'un ravivage de la Flamme du Soldat inconnu en présence d'une foule nombreuse (dont des élus et des représentants des autres mouvements du Scoutisme Français) et recueillie.

<http://scoutsmusulmans.fr/>
(dossier de presse complet du projet en ligne)



À Cannes

«André Chouraqui, l'écriture des Ecritures»,
un film d'Emmanuel Chouraqui

L'Amitié judéo-musulmane de France (AJMF) de Paris est une association laïque ouverte aux croyants et aux libres penseurs. Elle lutte contre les préjugés et les stéréotypes, et favorise le rapprochement entre les communautés par des activités culturelles et artistiques: conférences, publications, expositions, concerts, etc. Consciente de l'impact du conflit israélo-palestinien sur les relations entre juifs et musulmans, l'AJMF n'a pas pour autant vocation au combat politique. En étroite relation et en parfaite harmonie avec l'AJMF-mère, présidée par Michel Serfaty, rabbin et professeur des Universités, l'AJMF-Paris situe son action sur le terrain des rencontres et des échanges entre les membres des différentes communautés, dans le cadre de la laïcité, porteuse des valeurs de tolérance et de liberté. A la logique absurde : méconnaissance, défiance, exclusion et violence, l'AJMF oppose la connaissance, la rencontre, le dialogue et l'amitié.

C'est dans cet esprit que l'AJMF-Paris a pris l'initiative de la projection du film André Chouraqui, l'écriture des Ecritures, le 22 décembre 2011, au cinéma l'Entrepôt à Paris. Véritable hymne d'un fils à son père, ce très beau film documentaire retrace la vie et l'œuvre d'André Chouraqui, traducteur du Coran et de la Bible, artisan du dialogue intercommunautaire et fervent partisan de la paix.

Dans une salle comble, la parole fut libre et le débat serein. Incontestablement riche en échange, en partage et en émotion, la soirée

fut belle, très belle. Nous le devons bien sûr à l'excellent film d'Emmanuel Chouraqui, mais aussi à nos prestigieux invités : M. Edmond Lisle, président de la Fraternité d'Abraham, M. Slimane Benaïssa, écrivain et dramaturge, Mme Tania Heidseick, pianiste et proche collaboratrice d'André Chouraqui, Mme Isabelle de Castelbajac, historienne et chargée de mission pour la culture juive à la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, et M. Bernard Chouraqui, écrivain, qui nous ont fait l'amitié d'accepter d'en débattre et de répondre, avec talent et générosité, aux questions d'une assistance curieuse et émue. Nous le devons aussi à la présence brillante et réconfortante de notre ami le rabbin Michel Serfaty qui a tenu, malgré ses multiples activités, à être à nos côtés pour s'associer à cet événement exceptionnel.

Le film d'Emmanuel Chouraqui nous aura permis de rendre hommage à ce grand humaniste que fut André Chouraqui, qui restera sans nul doute l'un des principaux acteurs de l'amitié entre les peuples, un homme dont l'action et l'engagement se situent au cœur des préoccupations de l'Amitié judéo-musulmane de France mais aussi de ses espoirs.

Schéhérazaïde ZEROUALA

Schéhérazaïde Zerouala est, avec Patrick Conquy, co-présidente de l'AJMF-Paris

Ethique et Economie

Sommaire du numéro hors-série

Ce numéro hors série comprend des articles ou des interviews de personnalités ayant réfléchi à ce sujet sur la base d'un guide d'entretien conçu à cette fin :

- « **Enjeux de la réflexion** » par Edmond Lisle, Président de la Fraternité d'Abraham, économiste, Directeur de recherche émérite au CNRS, ancien Directeur scientifique du CNRS, département des sciences sociales,
- « **La nécessaire éthique du libéralisme** » par Bernard Esambert ancien Président de l'Ecole Polytechnique, ancien Président de l'Institut Pasteur et ancien Conseiller économique, industriel et scientifique du Président Pompidou.
- « **De la fraude. Le monde de l'ONAA** » (Extraits) (coll. Librairie du XX^e et XXI^e siècles, © Editions du Seuil, 2010) d'Henri Atlan, Biologiste et Philosophe,
- Interview de Christian Barthod, forestier travaillant dans le domaine de l'environnement, membre de l'Académie d'agriculture,
- « **Finance Islamique, une alternative solide et durable** » de Tarik Bengarai, Consultant expert en finance islamique et chercheur en droit et finance,
- Interview de Guillaume Clavel, créateur de plusieurs entreprises dans des secteurs innovants,
- « **Economie et Ethique** » de Paul Dembinski, Directeur et co-fondateur de l'Observatoire de la Finance (Genève), Professeur à la Faculté des sciences économiques de l'Université de Fribourg (Suisse),
- Interview de Nicole El Karoui, Professeur de mathématiques financières, Ecole Polytechnique,
- Interview de Roger Fauroux, Ancien Ministre, Membre du Conseil d'Administration de Saint-Gobain Corporation et des Editions du CERF,
- « **Ethique et finance** » de Christophe Morel, Directeur de gestion et responsable de l'allocation d'actifs chez Lombard Odier Darier Hentsch Gestion (Paris), Chercheur associé à l'Université de Paris-Dauphine,
- Interview de Tareq Oubrou, Théologien et Grand Imam de Bordeaux,
- Interview de Claude Riveline, Ingénieur général des Mines honoraire, Professeur de gestion à Mines Paris Tech,
- Interview de Marc Stenger, Evêque de Troyes, Président de Pax Christi France,
- Interview de James Woody, Pasteur de l'Eglise réformée de France à l'Oratoire du Louvre, à Paris.
- « **L'éthique de l'économie planétaire : interrogations, enjeux, défis** » de Michel Camdessus, Ancien Directeur général du Fonds monétaire international et Gouverneur honoraire de la Banque de France.

Bulletin de souscription au dos

FRATERNITÉ D'ABRAHAM

Fondateurs : Si Hamza Boubakeur – André Chouraqui – Jacques
Nantet – R.P. Michel Riquet



BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Le numéro hors-série « Ethique et Economie » publié par la Fraternité d'Abraham est proposé au prix de 15 euros l'exemplaire, frais d'emballage et de cheminement compris.

Merci de remplir le bulletin ci-dessous :

Nom.....Prénom.....

Adresse postale.....

Adresse E-mail.....

Téléphone.....

Veuillez trouver ci-joint un chèque de euros à l'ordre de la Fraternité d'Abraham en règlement de exemplaire(s) du numéro hors série consacré au thème « Ethique et Economie »

Date et signature

Vous pouvez également faire un virement au compte suivant :

20041 0001 0002217R020 62
IBAN : FR64 2004 1000 0221 7R02 062
BIC : PSSTFRPPPAR

Le bulletin, accompagné du chèque, est à adresser à
Fraternité d'Abraham - BP 231.08 - 75364 Paris Cedex 08

*Association régie par la loi du 1er juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture de Police de Paris sous le n° 67.829
BP 231.08 - 75364 Paris Cedex 08 - Tél. 01 45 49 46 33 (répondeur)
www.fraternite-dabraham.com*